



Rapport
d'activité

2020





Sommaire

01

Édito

04

02

La Société Protectrice des Animaux

- 06 Notre histoire
Notre vision
Nos missions
 - 07 La SPA en quelques
grandes dates
 - 08 La direction
 - 09 Vue d'ensemble
de l'activité 2020
-

03

Rapport d'activité 2020

- 10 Notre présence territoriale
 - 16 Nos actions de protection
animale
 - 24 La lutte contre
la maltraitance
 - 28 Nos sites
 - 32 La mise en valeur de nos
actions
 - 34 Les leviers pour financer
nos actions
 - 36 La transparence
et l'éthique
 - 38 Nos moyens humains
-

04

Notre orientation

40

05

Rapport financier

42

06

Annexes

52

01

Édito

01. Édito



Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA

La SPA se hisse, cette année, au troisième rang des associations les plus connues des Français.

À l'image de l'ensemble des structures, notre association a été frappée de plein fouet par la pandémie, mais notre formidable capacité de résilience nous a permis de maintenir l'essentiel de notre activité, sans pour autant obérer l'avancement de nos projets, ni de nos résultats.

Sur le point de notre mission associative, nous sommes parvenus, sans interruption, à accueillir tous les animaux que l'abandon a poussés vers nos structures. Alors que fin mars, nous frôlions la saturation, le Comité de Direction a été en mesure d'organiser en quelques heures un dispositif Adoption Solidaire qui, dans des conditions simplifiées, a permis en trois semaines, le placement de mille animaux et la sortie de fourrières d'autant de leurs congénères. Au-delà de cette formidable réactivité, c'est le travail des agents et bénévoles sur site qui a été le plus remarquable. Je tenais, ici encore, à vous signaler leur engagement. Également, durant cette période, nous avons apporté une assistance financière à 144 associations en difficulté.

Nos projets, certes ralentis, ont malgré tout connu des avancées significatives. Au premier rang, c'est le nouveau concept de refuge qui se concrétise, après que les groupes de travail réunissant l'ensemble des personnes concernées (salariés, bénévoles, directeurs, vétérinaires...) ont proposé une maquette qu'il ne reste plus qu'à finaliser. C'est un pas vers les ados, avec la création de quatre nouveaux Clubs Jeunes. Cette progression sans égale porte désormais leur nombre à 36. Nous poursuivons également les démarches

gouvernementales pour officialiser nos interventions dans les écoles. C'est également l'audit, lancé fin 2020, auprès de la faculté Dauphine, qui nous permettra de valoriser l'offre de nos dispensaires, en désaffection depuis quelques années. Évoquons aussi le nouveau paradigme de notre communication, dont vous avez noté l'optimisme et l'humour. Enfin, et bien que ce soit pour vous la moins visible de ces actions, nous avons entrepris une rationalisation profonde de notre association, en renforçant les régions, en modernisant nos outils, en structurant l'audit et le suivi du bénévolat, en appliquant des procédures d'achat et de gestion particulièrement exigeantes et en réécrivant nos statuts, à la demande de nos autorités de tutelle.

Bénéficiant d'une meilleure visibilité, présente dans les grands Combats - et singulièrement sur la Corrida, contre laquelle nous avons déposé de nombreuses plaintes encore en cours, la SPA se hisse, cette année, au troisième rang des associations les plus connues des Français. Ainsi, notre collecte a augmenté dans des proportions jamais atteintes et – le meilleur pour la fin – nous sommes arrivés à maintenir le nombre de nos adoptions à un total qui, ramené aux jours d'activité, est équivalent à celui de 2019, pourtant année record.

Merci à chacun de votre fidélité et de votre engagement.

02

La Société Protectrice des Animaux

Notre histoire

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est, historiquement en France, la première association qui œuvre dans le domaine de la protection animale.

Ému par le sort réservé aux chevaux des cochers parisiens, le médecin Étienne Pariset crée avec d'autres intellectuels le 2 décembre 1845 la Société Protectrice des Animaux (SPA). Au fil du temps, l'action de l'association s'est développée et son intérêt s'est élargi aux autres espèces animales, en particulier les animaux de compagnie. Depuis 1845, la SPA n'a cessé de protéger les animaux en s'adaptant aux évolutions et aux nouveaux enjeux de la cause et de la société.

Notre vision

Nous partageons une vision commune : celle d'une relation entre l'Homme et l'animal basée sur le respect, le partage et la bienveillance.

Nos missions

- Recueillir les animaux de compagnie abandonnés et/ou maltraités.
- Faire adopter et donner une seconde chance aux animaux.
- Soigner les animaux.
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux droits et devoirs envers les animaux.
- Lutter contre toute forme de maltraitance, y compris l'abandon et le trafic.
- Éduquer les générations de demain avec pédagogie au respect de l'animal.

La SPA en quelques grandes dates

2016

La SPA inaugure le Grand Refuge de Pervençères (61) dédié aux équidés.

2014

L'Assemblée Générale de la SPA proclame son opposition à toute euthanasie non justifiée par des raisons médicales.

1993

La Cellule Anti-Trafic de la SPA est créée pour lutter contre les élevages clandestins.

1948

La Section Jeunes de la SPA est créée pour sensibiliser les enfants au respect des animaux.

1903

Le premier refuge de la SPA ouvre à Gennevilliers (92).

1850

L'Assemblée Nationale approuve la première loi relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques grâce au Général de Grammont, un des Présidents de la SPA.

2020

En 2020, la SPA poursuit son combat contre la notion d'animal objet et participe à faire voter en première lecture à l'Assemblée Nationale de nouvelles lois : interdiction de ventes en animalerie et limitation des petites annonces en ligne aux professionnels.

2015

Le Parlement adopte la proposition de loi conférant aux animaux le statut d'« êtres vivants doués de sensibilité » dans le code civil. Les premières Maisons SPA ouvrent en centre-ville.

1994

Grâce à l'action de la SPA, le nouveau Code Pénal réprime les actes de cruauté envers les animaux de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende, et les mauvais traitements d'une amende allant de 457 € à 762 €.

1976

L'Assemblée Nationale adopte la première loi de protection animale qui reconnaît les animaux comme être sensible (code rural) à la suite de la proposition de « Charte de l'animal » déposée par la Présidente de la SPA Jacqueline Thôme-Patenôtre en 1972.

1945

Le premier dispensaire de la SPA ouvre à Paris (75).

1860

Napoléon III accorde la reconnaissance d'utilité publique à la SPA.

1845

Création de la Société Protectrice des Animaux.



La direction

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 01/01/2021

Le Conseil d'Administration a été élu à l'Assemblée Générale du 22 juin 2019 pour une durée de trois ans.

Président : **Jacques-Charles Fombonne**
Trésorier : **Jean-Marie Foinont**
Secrétaire général : **Mickaël Varlet**

Administrateurs : **Marie-Françoise Augustin, Philippe Harang, Valérie Verneau, Thierry Bedossa, Céline Ravenet, Isabelle Hallot**

LE COMITÉ DE DIRECTION AU 01/01/2021

Directeur Général : **Guillaume Sanchez**
Protection Animale : **Sandrine Weltman**
Administration et Finances : **Arnaud Salla**
Affaires Juridiques : **Céline Ponchel-Pouvreau**
Audit interne : **Myriam Kaczmarek**
Ressources Humaines : **Mathilde Eghazarian**
Communication et Marketing : **Grégory Quantin**
Patrimoine Immobilier : **Julie Lévy**
Systèmes d'Information : **Bruno Lhoste**

Vue d'ensemble de l'activité 2020 de la SPA

NOTRE RÉSEAU

62

refuges et Maisons SPA
pour accueillir et héberger
les animaux abandonnés
et/ou maltraités.
Dont 1 Grand Refuge
pour les équidés.

12

dispensaires
pour soigner les animaux des
propriétaires démunis.

36

Clubs Jeunes
pour sensibiliser les enfants au
bien-être animal.

25

fourrières animales
gérées par la SPA
pour recueillir les animaux
perdus ou abandonnés.

1

Cellule Anti-Trafic
pour lutter contre
les trafics d'animaux.

LA SPA, 1^{ER} RÉFLEXE DES FRANÇAIS EN MATIÈRE DE PROTECTION ANIMALE

40 131

animaux recueillis dans les
62 refuges et Maisons SPA.

44 035

animaux soignés dans les
12 dispensaires.

8 927

animaux pris en charge
par les 25 fourrières.

14 568

enquêtes contre
la maltraitance.

37 667

animaux adoptés.

192

associations de protection animale
soutenues financièrement.

GRÂCE À NOS ÉQUIPES ET À NOS SOUTIENS

4 096

bénévoles

260 000

donateurs

731

délégués-enquêteurs

29,1 M€

dons et partenariats

710

salariés

26,2 M€

legs

19 100

adhérents

79%

des dépenses
sont consacrées aux missions
de protection animale.

03

Rapport d'activité 2020

Nos refuges & Maisons SPA

La SPA recueille les animaux abandonnés et maltraités dans ses 55 refuges sur le territoire français et dans ses 7 Maisons SPA, qui viennent renforcer sa présence territoriale. Les animaux sont pris en charge par l'équipe du site à la suite d'un abandon, d'un retrait pour maltraitance ou d'une sortie de fourrière. Les animaux (chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnie) sont identifiés, stérilisés, vaccinés, hébergés, soignés, éduqués et socialisés.

L'équipe met tout en œuvre pour leur trouver un nouveau foyer dans le cadre de l'adoption responsable.

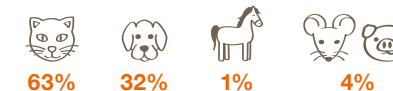
NOTRE PRÉSENCE TERRITORIALE

En 2020 dans les refuges et Maisons SPA

40 131

animaux pris en charge par les refuges et Maisons SPA

détail espèces:



-14%
vs 2019

55% en sortie de fourrières (SPA et tierces)

42% d'abandons en refuge

+16%
d'abandons de NAC
vs 2019 sur les 8 derniers mois

37 667

-12%
vs 2019

animaux adoptés

détail espèces:



52,2

jours

La durée moyenne de séjour des animaux pris en charge en refuge en 2020 (vs 44,21 jours en 2019, une hausse due à l'impact de la crise sanitaire sur les adoptions).

3,8%

taux de retour après adoption

grâce aux conseils des équipes pour trouver la bonne famille au bon animal en fonction de ses besoins et de leur capacité d'accueil.

1 832

décès

sont à déplorer (217 chiens, 1 421 chats, 22 équidés, 172 NAC et animaux de la ferme).

516

euthanasies

(85 chiens, 421 chats, 10 NAC et animaux de la ferme) ont été effectuées pour raisons médicales. La SPA a inscrit dans ses statuts depuis 2014 de ne jamais recourir aux euthanasies qui ne seraient justifiées par des raisons médicales ou comportementales de nature à mettre en danger l'intégrité physique d'autrui.



Le Grand Refuge

Parmi les 55 refuges de la SPA, le Grand Refuge situé dans l'Orne à Pervenchères (61) est dédié aux équidés. Ce lieu unique recueille les équidés et les animaux de la ferme abandonnés et maltraités pour les faire adopter. Le site a également pour vocation de sensibiliser les visiteurs au bien-être animal et à la protection animale, par le biais d'un parcours ludique informatif, d'une ferme pédagogique et de visites guidées pour les groupes (notamment scolaires).

Les refuges durant les confinements

Durant les deux confinements de l'année 2020, nos refuges ont fermé leurs portes au public mais n'ont bien entendu pas cessé leur activité. Ils se sont organisés en équipes réduites alternées pour prendre soin des animaux : les nourrir, les soigner, les sortir, jouer avec eux.

Grâce au dispositif innovant d'Adoption Solidaire lancé le 15 avril 2020, les animaux présents dans les refuges ont pu continuer à trouver un foyer. Une dérogation officielle a été demandée auprès de différents Ministères et obtenue grâce notamment à la mobilisation des Français sensibles à la cause animale. Plus de 120 000 personnes ont signé la demande de dérogation en moins de trois jours.

Le dispositif Adoption Solidaire mis en place durant un mois a été pensé autour de l'adoption responsable. Il dématérialisait plus de la moitié du processus d'adoption. Les animaux les plus sociables ont été inclus dans ce dispositif pour garantir la réussite des placements. Un formulaire de demande d'adoption a été mis en place sur notre site internet. À la suite de l'analyse des demandes reçues par une équipe dédiée, le refuge géographiquement le plus proche de la personne réalisait un entretien téléphonique pour vérifier que l'animal choisi convenait bien au foyer. La personne pouvait ensuite rencontrer l'animal au refuge, dans le strict respect des mesures sanitaires, et repartir avec lui si la rencontre se passait bien. Les papiers d'adoption étaient finalisés par voie électronique.

Ce dispositif exceptionnel a permis aux refuges de trouver une famille à certains de leurs pensionnaires, mais aussi de recueillir d'autres animaux abandonnés durant cette période et de les sauver de la fourrière.

Recueillis :



243



113

Adoptés :



105



217

Pendant le premier confinement :

Plus de

26 000

adoptants potentiels
se sont manifestés

977

animaux adoptés



415



484



47



31

1 035

nouveaux animaux recueillis
par nos refuges (en provenance de
fourrières ou suite à un abandon).

Soit plus de 2 000
animaux sauvés en un mois.

Les transferts au sein du réseau pour favoriser l'adoption

Des transferts entre les refuges de la SPA sont effectués par 4 équipes professionnelles de transféristes. Ils permettent de donner une chance à des animaux hébergés depuis longtemps dans un refuge de trouver une famille dans une autre région. Cette ressource nous a également permis de transférer l'ensemble des animaux d'un de nos refuges fermé temporairement durant le premier confinement à la suite de la propagation du Covid au sein de l'équipe salariée.

Des animaux arrivent également par avion de notre refuge de Guadeloupe, ainsi que de différentes associations d'Outre-mer. Ils sont acheminés par les transféristes vers les refuges de métropole. 1 144 animaux d'Outre-mer ont été transférés vers les sites du continent en 2020.

Nos dispensaires

En 2020 dans les dispensaires de la SPA :

44 035 -22% vs 2019

animaux soignés

32 847 -24% vs 2019

usagers ont bénéficié de leur action (dont 452 personnes sans-abris).

120 702

actes pratiqués, dont

35% consultations	13% vaccinations
7% identifications	2% actes de chirurgie
8% stérilisations	

Les 12 dispensaires de la SPA permettent aux personnes à faibles ressources (sans domicile fixe, allocataires des minima sociaux...) de faire soigner, vacciner, stériliser et identifier leur animal.

Les maîtres qui bénéficient de ces soins pour leur animal peuvent librement participer aux frais afin de contribuer au fonctionnement du dispensaire.

Malgré un mois et demi de fermeture pendant le premier confinement, ces sites ont continué leur mission essentielle tout le reste de l'année.

LES DISPENSAIRES DE DEMAIN

Une étude sur nos dispensaires réalisée par des étudiants de l'Université Paris Dauphine a débuté fin 2020. Nous souhaitons un état des lieux de ces structures pour imaginer leur développement dans le futur. Des salariés SPA des 12 dispensaires, des bénéficiaires et des étudiants vétérinaires ont été sollicités pour réaliser cette étude.

Nos fourrières

La SPA est le 2ème gestionnaire de fourrières animales en France. Elle en gère 25 au 31/12/2020. Si les animaux en divagation n'ont pas été repris par leur propriétaire à la suite du délai légal de 8 jours ouvrés, les refuges de la SPA les prennent en charge afin de leur trouver une nouvelle famille.

Au 31/12/2020, la SPA avait 694 contrats publics avec des collectivités territoriales. La SPA délivre une prestation et perçoit donc une rémunération pour cette activité de gestionnaire de fourrières.

Nos refuges recueillent également à titre gratuit les animaux de 71 fourrières non gérées par la SPA avec lesquelles nous avons un accord. Ils les soignent, les vaccinent, les stérilisent et les sauvent en leur trouvant une nouvelle famille.

En 2020 dans les fourrières de la SPA

8 927

animaux pris en charge

				
68%	31%		1%	

91% de ces animaux ont retrouvé leur propriétaire ou ont été pris en charge par nos refuges pour trouver une nouvelle famille. Malheureusement 634 décès et 142 euthanasies pour raison médicale sont à déplorer.

La régionalisation

La SPA gère un vaste réseau de sites sur l'ensemble du territoire français. Son organisation interne est structurée par régions supervisées par un Responsable Régional. En 2020, le découpage régional a évolué et se compose désormais de 5 régions regroupant chacune 12 à 15 sites répartis par départements. Ce découpage est également utilisé pour la gestion des travaux de maintenance des sites, avec un référent dédié à chaque région.

Dans cette même optique, un nouveau poste a été créé en 2020 pour fluidifier la gestion des enquêtes contre la maltraitance réalisées par les délégués-enquêteurs bénévoles. Deux Référents Régionaux Délégués-Enquêteurs (RRDE) ont rejoint la SPA sur les régions Ouest et Centre.

Le développement de l'aide en Outre-mer

Une nouvelle politique pour l'Outre-mer a été travaillée sur l'année 2020.

La SPA collabore avec les associations de protection animale d'Outre-mer pour transférer des animaux recueillis par ces dernières en métropole dans ses refuges. Une nouvelle convention a été élaborée pour augmenter de façon croissante sur les années à venir le nombre d'animaux pris en charge, et ce dans un cadre contrôlé. La SPA offre une aide financière aux associations pour la prise en charge intégrale du transport. Les associations avec lesquelles nous collaborons depuis plus d'un an peuvent bénéficier en plus d'une aide au fonctionnement et de la mise en place de projets, comme la stérilisation.

Un projet d'ouverture d'un Centre de stérilisation en Guyane est également en projet pour pouvoir agir à plus large échelle sur ce territoire fortement touché par la misère animale.

NOS ACTIONS DE PROTECTION ANIMALE



La stérilisation des chats libres

La SPA mène des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres sur l'ensemble du territoire. La stérilisation de ces populations autonomes est un vrai enjeu de protection animale. Leur reproduction incontrôlée est source de misère et de souffrances. Les campagnes s'organisent soit par le biais de conventions signées avec les associations locales, soit directement par les équipes de la SPA avec le soutien des communes, soit directement par le biais d'émission de bons de stérilisation spécifiques pour les chats libres.

Parmi les campagnes les plus conséquentes figure celle menée avec la Mairie de Tourcoing (59). En date du 1er décembre 2020, 61 femelles ont été stérilisées sur ce territoire. Si nous considérons avoir évité pour chacune au minimum une portée de 4 chatons, nous avons ainsi évité la naissance d'au moins 244 chatons supplémentaires sur le territoire de la commune.

En 2020, signature de 70 conventions pour des campagnes Chats libres avec des collectivités, qui ont permis la stérilisation de 1 700 chats libres.

Les aides aux associations de protection animale

La SPA soutient financièrement des associations de protection animale locales. Les aides versées permettent à ces associations de mener leur projet ou de financer leur fonctionnement courant.

La SPA a soutenu en 2020 par une aide de 500 € l'association Sans Croquettes Fixes qui agit en région Lyonnaise. Sa mission est d'aider les propriétaires d'animaux démunis à subvenir aux besoins de leur animal, notamment en distribuant gratuitement de la nourriture pour les animaux tous les vendredis soir. Elle vient aussi en aide aux chiens et chats livrés à eux-mêmes. Dans le cadre de son Fonds de Solidarité exceptionnel, la SPA a apporté une aide de 500 € à l'association ADAM (Association Des Animaux Maltraités) qui intervient dans le Val-de-Marne pour sauver les animaux et leur trouver une famille.

« Notre association est très active et ne fonctionne qu'avec des dons. Malheureusement, nous sommes en grande difficulté financière à la suite de nos derniers sauvetages sur 2020. Depuis le Covid, notre cagnotte Leetchi ne grimpe plus beaucoup et nous avons des dettes vétérinaires et de frais de pension. Nous vous remercions pour l'aide accordée. » témoigne la Vice-Présidente Allison Lerou.

En 2020, la SPA a soutenu financièrement 192 associations de protection animale pour un montant total de 175 027 €. Parmi ces associations, 144 d'entre elles ont bénéficié du Fonds de Solidarité exceptionnel de 75 500 € déployé dans le contexte de la crise sanitaire pour les aider à faire face à cette crise et continuer leur activité sur le terrain en faveur des animaux.

UN NOUVEAU DISPOSITIF

Le dispositif des aides aux associations a été renforcé en 2020 afin notamment de répondre aux demandes croissantes des associations de protection animale.

Deux types d'aides sont proposés :

- Le Fonds de Solidarité SPA : une aide au fonctionnement d'un montant forfaitaire de 500 € par association, mise en place dans le contexte du Covid.
- Le Soutien aux activités des associations de protection animale : une aide pour un projet et/ou un investissement, ou le fonctionnement au quotidien de l'association, d'un montant supérieur à 500 € et plafonné à 5 000 € par association.

Cette remise à plat du dispositif a été accompagnée d'une augmentation des moyens mobilisés par la SPA au bénéfice des associations (+ 109 % par rapport à l'année 2019). Au regard du cœur de métier de la SPA, les aides sont accordées - après examen des demandes - par ordre de priorité et dans la mesure du budget disponible, aux associations qui agissent pour la protection des animaux sur le territoire national (métropole et Outre-mer).

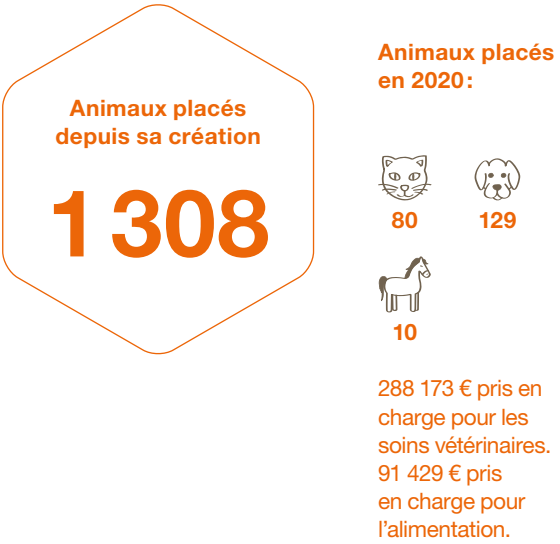
Les aides aux propriétaires démunis

La SPA soutient financièrement les propriétaires d'animaux démunis. Outre l'action des dispensaires, elle peut soutenir certaines personnes dans le besoin par des aides vétérinaires (pour financer des chirurgies lourdes par exemple) et des aides alimentaires.



Une solution pour les animaux à l'adoption en difficulté

Le dispositif des Familles d'Accueil Définitives de la SPA créé en mai 2014 permet aux chiens et aux chats présents depuis trop longtemps en refuges ou souffrant d'une pathologie de vivre au sein d'un foyer aimant. La SPA reste propriétaire de l'animal et prend en charge les soins vétérinaires et alimentaires. En 2020, le dispositif s'est étendu aux équidés pour permettre aux pensionnaires du Grand Refuge difficilement adoptables d'être accueillis définitivement au sein d'une famille.



La mobilisation pour le bien-être animal



● Lutte contre l'animal objet

La SPA s'est mobilisée en octobre 2020 pour l'interdiction de la vente d'animaux en animalerie et l'encadrement strict des annonces en ligne. Ces pratiques sont sources d'un marché de la souffrance animale.

Sur le front juridique, nous proposons une demande spécifique de modification de la loi, et nous avons lancé en parallèle une campagne de sensibilisation forte «#StopAnimalObjet» ainsi qu'une pétition adressée au gouvernement qui a recueilli 130 000 signatures. Grâce à son action, la SPA a participé à faire voter en première lecture à l'Assemblée Nationale de nouvelles lois: l'interdiction de ventes en animalerie et la limitation des petites annonces en ligne aux professionnels.



● Prise de parole innovante en marge des élections municipales

Candidate fictive, la chienne Bella Lemaire a été au cœur d'une campagne lancée par la SPA dans le cadre des élections municipales françaises pour faire entendre la voix des animaux. La campagne de sensibilisation apolitique interpellait les citoyens et les candidats sur la mise en place de mesures en faveur des animaux et de la protection animale par les municipalités.



● Continuité de l'action judiciaire contre la corrida

La SPA est engagée depuis un siècle dans un combat judiciaire contre la corrida pour faire interdire cette pratique sur l'ensemble du territoire français. Elle a assigné – par voie de citation directe – la commune de Bayonne, le président de la société organisatrice de corridas, ainsi qu'un torero de renommée internationale.

La SPA leur demande de répondre des faits d'actes de cruauté et de complicité d'actes de cruauté sur des animaux tenus en captivité. L'audience a eu lieu le 10 septembre 2020 au Tribunal Correctionnel de Bayonne.

Nos arguments ont été bien accueillis et rigoureusement examinés, mais nous n'avons pas eu gain de cause sur la notion de tradition. Nous avons décidé de faire appel et nous espérons que le Parquet en fera autant. Des audiences mettant en cause d'autres communes et toreros sont également prévues en 2021, l'occasion de poursuivre ce combat éthique majeur.



LA BELLE HISTOIRE DE MYLORD

En avril 2019, MyLord, un jeune chien de 2 ans, est défenestré par son propriétaire du 3ème étage et chute lourdement au sol. La police se rend au domicile du propriétaire accompagnée par la Responsable et une déléguée-enquêtrice bénévole de la Maison SPA de Lons-le-Saunier. Ces dernières sont autorisées à saisir le chien grâce à l'appui du service juridique protection animale de la SPA.

Les pattes arrière inertes, la mobilité de MyLord est sérieusement compromise. Il bénéficie de soins intensifs pour l'aider à se remettre sur pattes. Il quitte la clinique deux mois plus tard pour rejoindre une famille relais chez une bénévole de la Maison SPA. Mylord est équipé d'un chariot orthopédique pour l'aider dans ses déplacements.

Après une longue convalescence, il est adopté en mai 2020 en Famille d'Accueil Définitive par Cynthia, une assistante vétérinaire spécialisée en rééducation.

Il coule depuis des jours heureux grâce à la mobilisation de nombreuses personnes émues par son combat.



La sensibilisation des jeunes générations

4

nouveaux Clubs Jeunes
ont ouvert en 2020
dans les sites de
La Roche-sur-Yon, Ajaccio,
Millau, Forbach

La communauté des Jeunes SPA

Au sein de ses 36 Clubs Jeunes, la SPA permet aux jeunes de 11 à 17 ans de prendre part à la vie du refuge en s'occupant des animaux et en participant à son quotidien, et d'être sensibilisés au bien-être animal par des ateliers pédagogiques et ludiques. Depuis le premier confinement, les Clubs Jeunes sont fermés. Cette situation a conduit à un développement du digital auprès des Jeunes SPA pour assurer la continuité du lien avec eux. Ils ont ainsi participé à la promotion sur les réseaux sociaux de nos campagnes en faveur de l'adoption et contre l'animal objet. Nous avons aussi favorisé la communication interne en créant une plateforme digitale à destination de l'ensemble des encadrants des Clubs Jeunes, et la communication externe en lançant un compte Instagram dédié en août 2020.

En 2020, la restructuration des Clubs Jeunes pour les années à venir a été pensée : définition d'un programme commun, parcours de formation pour la mission bénévole « encadrant Clubs Jeunes », développement des échanges inter-associations et avec des professionnels de la relation Homme-Animal, création d'événements régionaux...

Les interventions pédagogiques

Les interventions pédagogiques en milieu scolaire et périscolaire ont été freinées par le contexte sanitaire. Nous avons tout de même pu sensibiliser 1 230 enfants au respect de l'animal avec l'organisation de 91 interventions en dehors des périodes de confinement. En 2020, nous avons restructuré le recrutement et le parcours de formation des candidats au bénévolat pour la mission d'« animateur pédagogique jeunesse ».

NOUS AVONS POURSUIVI EN 2020 LA CONSTRUCTION DU PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

pour le développement de nos interventions pédagogiques auprès des écoliers. Nous avons échangé avec le directeur de cabinet de la Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et avec la DGESCO (Direction Générale des Enseignements Scolaires) sur le contenu de nos animations. Nous avons bon espoir de voir aboutir une convention nous permettant d'intervenir à large échelle dans les écoles sur la question du bien-être et du respect de l'animal.

LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

La crise sanitaire a entraîné en 2020 une baisse des interventions sur le terrain lors du premier confinement. A contrario, les sollicitations des particuliers, notamment pour obtenir des conseils sur la conduite à tenir pour les animaux lors de cette situation exceptionnelle, ont fortement augmenté. Nous avons ainsi conseillé 3 617 personnes sur l'année.

Vérifier les signalements de maltraitance

La SPA mène des enquêtes afin de vérifier le bien-fondé des signalements de maltraitance reçus chaque jour et de rassembler les éléments de preuve. Pour cela, la SPA dispose d'un réseau national de 731 délégués-enquêteurs bénévoles qui interviennent sur tout le territoire, et d'une équipe de 4 inspecteurs salariés qui intervient sur les départements d'Île-de-France.



NOTRE RÉSEAU DE DÉLÉGUÉS-ENQUÊTEURS BÉNÉVOLES

Nos 731 délégués-enquêteurs bénévoles sont le dernier maillon de la chaîne de l'adoption responsable puisque ce sont eux qui font le suivi de nos animaux chez les adoptants et qui leur prodiguent des conseils. Ils sont également au cœur de la lutte contre la maltraitance en vérifiant les signalements reçus.



2 Référents Régionaux Délégués-Enquêteurs salariés recrutés.

5 Journées d'intégration réalisées pour les nouveaux délégués-enquêteurs.



Lutter contre le trafic d'animaux

La Cellule Anti-Trafic (CAT) de la SPA a été créée le 1^{er} janvier 1993. Basée à Vichy (03), elle est composée d'inspecteurs salariés. Sa mission est de mener des enquêtes sur les professionnels et de mettre à jour les différents trafics, sources de maltraitance, venant aujourd'hui pour l'essentiel des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale.

Animaleries, éleveurs et importateurs sont investigués par la CAT dès qu'ils commettent des infractions (mauvais traitements, non-respect de la législation sur l'importation, ainsi que sur les normes en matière d'élevage).

Cette dernière mène des enquêtes et dépose des plaintes. Elle travaille en étroite collaboration avec les autorités publiques (gendarmes, policiers, douaniers, services vétérinaires de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations), etc.) grâce à une forte légitimité acquise au fil des ans.



557
nouveaux dossiers
ouverts.

27
plaintes déposées.

15
constitutions
de partie civile.

144
dossiers ont fait l'objet
de signalements aux
différentes DDPP.

24
rappels à la
réglementation ont été
envoyés.

Les opérations emblématiques de l'année



07.01.20

La SPA est intervenue avec les forces de l'ordre et la DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans un élevage des Landes pour sauver 66 chiens détenus dans des conditions primaires. L'éleveur était suivi de près par la Cellule Anti-Trafic. Les enquêteurs avaient pu constater lors de leurs visites des conditions de détention des animaux misérables et insalubres. Les abris et les enclos étaient non-conformes, très exigus, manquant d'isolation et dangereux pour les animaux. Les récipients d'eau et de nourriture étaient dans un état d'usure et de saleté avancées. Le sol était recouvert d'urine et d'excréments. De plus, l'élevage ne disposait pas d'une infirmerie pour soigner les animaux.

Les chiens ont été pris en charge par nos refuges au sein desquels ils ont été soignés et choyés. Ils ont ensuite pu être proposés à l'adoption.



Poursuivre en justice les coupables

À l'issue des enquêtes auprès de particuliers ou de professionnels, et si l'infraction est manifeste, la SPA dépose plainte afin que les auteurs présumés de mauvais traitements, de sévices graves ou de trafics soient traduits devant les tribunaux et condamnés.

Dans le cadre de ces procédures, des retraits d'animaux chez les auteurs sont organisés en concertation avec les autorités administratives et judiciaires. Les animaux sont ensuite pris en charge par nos refuges au sein desquels ils sont soignés et choyés. Si les animaux ne nous ont pas été cédés à l'amiable par le propriétaire lors de la prise en charge, nous devons attendre la fin de la procédure judiciaire pour pouvoir les proposer à l'adoption.

353
plaintes et constitutions
de partie civile déposées.

358
audiences se sont tenues
(malgré deux mois d'arrêt
complet des tribunaux).

167 843 €
de dommages et intérêts
ont été recouvrés
auprès des personnes
condamnées pour
maltraitance.

120
interventions pour la
réquisition d'animaux en
souffrance.

2 802
animaux sauvés
(769 confiés à la SPA
dans le cadre de
réquisitions opérées par
l'administration ou la
justice et 2 033 cédés à
l'amiable dans le cadre
des enquêtes) soit 7% des
animaux pris en charge
par la SPA.



04&05.11.20

La SPA, sollicitée par les services de la Préfecture, est intervenue dans l'Yonne pour prendre en charge 44 équidés embourbés dans un champ de la commune de Saint-Père (89). L'ensemble du troupeau vivait sur une seule parcelle, le terrain était en pente et entièrement recouvert d'une boue argileuse rendant difficile le déplacement des chevaux, empêchant même certains de se relever. «Leurs mauvaises conditions de vie, qui persistaient depuis des années, ont causé de nombreuses carences. Nous avons pu constater des cas d'ataxie, de maigreur et de retard de croissance. Certains ont des abcès internes au niveau de la couronne, les sabots déformés, ainsi que des plaies et blessures importantes.» témoigne David Legrand, Responsable de la région Ouest de la SPA qui a participé à la prise en charge de ces équidés.

Au total, ce sont 105 équidés qui ont été sauvés par la SPA et deux autres associations de protection animale.



NOS SITES

La SPA gère le plus vaste réseau de sites en matière de protection animale en France avec 55 refuges, 7 Maisons SPA et 12 dispensaires. L'entretien et le développement territorial de ce réseau sont essentiels à la mission de protection animale de la SPA.



Quelques travaux réalisés en 2020

- Réfection de la toiture et du plafond de l'infirmerie chat à Forbach.
- Travaux de reprise des boxes des chiens et installation d'une citerne à eau à Aix-en-Provence.
- Réalisation d'une clôture à Cluses.
- Installation d'un modulaire pour un bureau à Crozon.
- Création d'un parc de détente à Inzinzac.
- Réalisation de 5 plateformes d'entrée dans les parcs des équidés à Pervenchères.
- Reprise des parcs de détente d'Orgeval.
- Création d'un portail et reprise de la piste au refuge de Guadeloupe.
- Aménagement du nouveau local du dispensaire de Tourcoing (locaux vétérinaires, bureaux, vestiaires, salle de pause et salle de réunion).



Penser les refuges de demain

Durant une année, la SPA s'est penchée sur un projet fondamental : penser les refuges de demain comme un lieu du bien-être et de la protection animale. Ce travail collaboratif a mobilisé des salariés, bénévoles et experts externes pour construire le fonctionnement global du site autour de la relation entre les animaux accueillis, l'homme et la nature.

Les grandes orientations du concept :

- Des lieux de communication, de sensibilisation et d'éducation à la cause animale.
- Une diversité d'espaces répondant au bien-être des animaux.
- Un cadre de rencontre positif entre les adoptants et les animaux.
- Un environnement donnant envie aux visiteurs de se rendre dans le refuge.
- Une volonté de s'ouvrir à tous les publics, comme les EHPAD et les écoles, pour les sensibiliser et approfondir leurs connaissances sur les animaux, et de bâtir des refuges plus respectueux de leur environnement (recyclage des eaux, autonomie en énergie...).

Différents parcours dédiés ont été identifiés pour minimiser leur impact sur la qualité de vie des animaux : parcours adoptants, parcours promenade, parcours informatif, parcours Club Animaux (pour partager un moment avec son animal et d'autres propriétaires à travers des événements et des activités).

Ce que nous avons imaginé :

- Un hébergement en village nature pour les chiens : les 3/4 des chiens sont hébergés en parcs de vie (parc enherbé avec un abri chauffé), et les autres sont en boxes individuels ou doubles. Une combinaison de 6 parcs de vie donne accès sur un parc de détente pour la sociabilisation et le jeu.
- Un habitat respectueux des facettes du comportement du chat : deux hébergements ont été pensés pour nos félins, collectif et individuel en fonction de leurs caractères et de leurs particularités éventuelles comme les maladies (FIV, leucose...). L'espace intérieur et extérieur est optimisé avec des espaces de repos et d'observation dont les chats sont friands.
- Le refuge accueille les animaux de la ferme et les Nouveaux Animaux de Compagnie dans des habitats adaptés à leurs besoins spécifiques et à leurs espèces. La ferme pédagogique sera intégrée au parcours promenade, avec un espace de jeu tout en bois pour leur divertissement.

Découvrir le projet



Le nouveau refuge-fourrière de Gennevilliers

Le premier refuge de la SPA a été créé en 1903 à Gennevilliers dans les Hauts-de-Seine (92). Situé en pleine zone urbaine, il est devenu 117 ans plus tard un site vétuste qui n'est plus adapté à la forte affluence de visiteurs et à l'accueil dans de bonnes conditions des nombreux animaux recueillis dans cette région.

Face à ce constat, la décision avait été prise de reconstruire entièrement le refuge et la fourrière. La Mairie de Gennevilliers a proposé un nouveau terrain sur sa commune.

En 2020, le projet a été finalisé et un dépôt de permis de construire modificatif a été déposé.

Les grandes lignes du nouveau refuge:

— Les espaces chiens et chats sont pensés pour leur bien-être et selon les spécificités du site de Gennevilliers: des boxes individuels avec trappe (partie jour et nuit) pour les chiens et 90% des chats hébergés en modules plutôt qu'en collectif.

— Un refuge ouvert: des espaces pour accueillir le public et favoriser la relation Homme-Animal, tels qu'un Amphithéâtre ouvert donnant sur un parc agility pour les chiens et une grande salle intérieure pour l'accueil de groupes.

— Un refuge pédagogique: un parcours de sensibilisation des visiteurs au bien-être animal pour informer et sensibiliser l'ensemble des visiteurs dont les plus jeunes.

— Un refuge diversifié: des espaces pour les NAC et les animaux de la ferme avec une mini-ferme pédagogique.

— Une fourrière soucieuse du bien-être animal: un équipement sécurisé pour les usagers et un meilleur confort pour les animaux avec notamment la présence d'un parc de détente.

Capacité refuge:



150



150



8-10

Capacité fourrière (non gérée par la SPA):



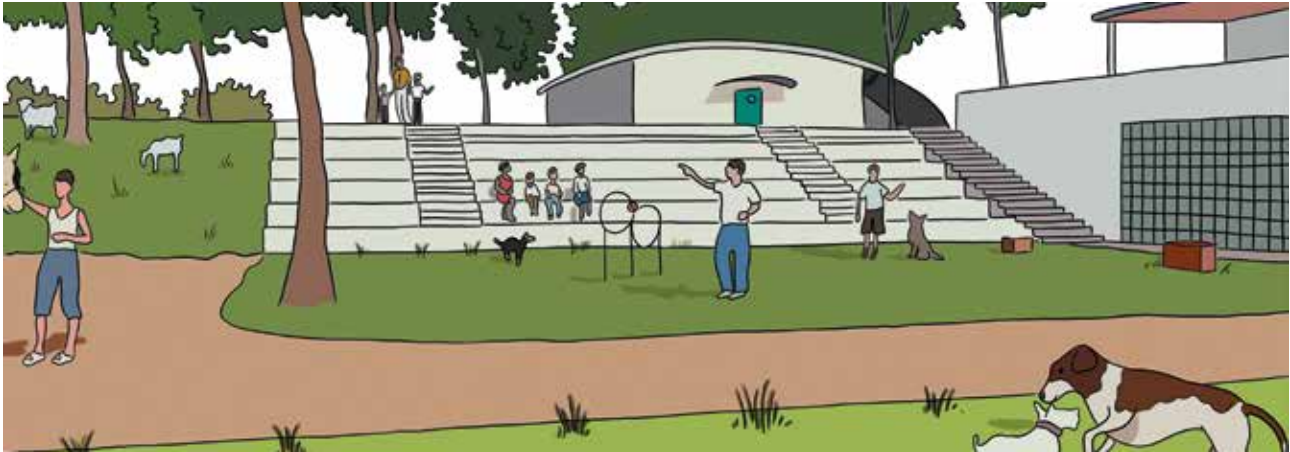
90



80

DES SUBVENTIONS ONT ÉTÉ ACCORDÉES

pour le projet par la région Île-de-France qui vont rendre possible le refuge: jusqu'à 500 000 € en 2020, reconductible en 2021 et 2022, et 68 000 € pour l'installation de 562 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures à la suite d'une consultation des Franciliens.



La prise en compte de l'environnement

Le développement durable a été pris en compte dans la réflexion des futurs refuges, dont celui de Gennevilliers avec notamment:

- Des toitures végétalisées sur la partie nuit des chenils pour renforcer l'isolation thermique en hiver et éviter la chaleur en été.
- Un système de récupération des eaux de pluie pour le lavage et l'arrosage, et excédents infiltrés directement sous la parcelle.
- Des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation d'énergie avec réinjection de l'excédent dans le réseau.

Perspectives 2021

- Construction d'un barns de 26 boxes individuels et d'un container de stockage au Grand Refuge.
- Achat du terrain actuel du refuge d'Orgeval (78).
- Achat d'un nouveau terrain à Aguessac (12) pour reconstruire le refuge de Millau.
- Un local en Guyane pour le Centre de stérilisation.

LA MISE EN VALEUR DE NOS ACTIONS

Informer face au Covid

Durant la crise sanitaire, la SPA a accompagné les animaux et les propriétaires d'animaux.

- Une large communication sur la non-transmission du virus des animaux vers l'Homme a été diffusée afin d'éviter que ceux-ci n'en deviennent les victimes.
- Une Foire aux Questions spéciale a été publiée sur le site internet pour informer le public sur la situation de la SPA et les propriétaires d'animaux sur les consignes en vigueur.
- Une newsletter contenant des nouvelles des refuges et des astuces pour passer cette période dans la sérénité avec son animal a été proposée.

Une forte présence médiatique:

1 140
retombées médias
dont 185 interviews
de notre Président

6,6M
de visites sur notre
site internet lors
du premier
confinement

Favoriser l'adoption

Avant le confinement, la SPA a pu organiser la Saint-Valentin des Animaux le week-end des 15 et 16 février portée par une campagne 100% digitale. Durant cet évènement dans nos refuges et Maisons SPA, 966 animaux ont trouvé leur match !

L'organisation des traditionnelles Portes Ouvertes de la SPA a été repensée dans ce contexte sanitaire. Le « Mois de l'Adoption » a été lancé en octobre pour trouver une famille aux nombreux animaux en attente d'adoption à la suite du confinement. Une campagne nationale invitait les Français à contacter les refuges avant leur visite, sur une tonalité positive mettant en avant le parallèle entre la vie difficile d'un animal avant son adoption et sa vie heureuse d'après. Durant la période la campagne, 2 838 animaux ont trouvé une famille.



Sensibiliser le grand public à la cause animale

— Durant l'été, la SPA s'est à nouveau positionnée contre l'abandon mais en frappant plus fort. Un long-métrage « Le survivant » a été réalisé pour montrer la réalité des conséquences physiques et psychologiques endurées par un animal à la suite de son abandon, jusqu'à sa prise en charge par la SPA.

Voir le film



— Pour la fin d'année, la SPA a souhaité remonter le moral des Français dans ce contexte morose et a lancé une grande campagne qui donne le sourire, « Donnons-leur autant qu'ils nous apportent ». Un film a été tourné pour l'occasion, rappelant avec humour et tendresse toutes ces fois où les animaux nous ont sauvé la mise.



Voir le film



Mettre en valeur le travail quotidien des équipes sur le terrain

— Rediffusion de la saison 2 d'Animaux à adopter sur C8 aux refuges de Plaisir, Morée et Saint-Omer : 17 millions de téléspectateurs cumulés.

— Tournage de la saison 3 aux refuges de Plaisir, Morée, Saint-Omer et (nouveau) Saint-Pierre-du-Mont.

Retombées médias
en 2020

3 449

34% au national
66% au régional

UN FORT ESSOR DU DIGITAL EN 2020

26,7M

connexions sur le site internet de la SPA
en 2020

vs 15M
en 2019

+ 54%
d'utilisateurs
sur le site
internet

+ 100%
d'abonnés
sur Instagram

+ 50%
d'abonnés
sur Twitter

Notre communauté
au 31/12/2020

891 000

personnes suivent les
actualités de la SPA sur
ses réseaux sociaux

Abonnés



530 000



194 500



67 000



14 000



12 500



73 000

LES LEVIERS POUR FINANCER NOS ACTIONS

La SPA peut uniquement mener ses actions en faveur des animaux grâce à la générosité du public. Durant la crise sanitaire, de très nombreux soutiens se sont mobilisés pour nous permettre de continuer notre action. Nous tenons à les remercier pour leur confiance et leur aide précieuse.



Une générosité sans faille de nos donateurs et partenaires

Nouveau record
de collecte globale en 2020
29,1 M€

+33% vs 2019
Portée par une forte augmentation
de la collecte on-line
(+55% vs 2019)

Une grande communauté

19 100

adhérents

260 000

donateurs en 2020,
vs 230 000 en 2019

Donateurs en prélèvements
automatiques : 63 000 en 2020.

UNE NOUVELLE CIBLE COLLECTE: LES GAMERS

41 675 €

Collectés en 2020.

Lors de 7 livestreams «chat-ritatif» organisés en 2020 avec des gamers sur la plateforme de jeu Twitch permettant aux internautes de donner en ligne pour soutenir la SPA durant le live.



LES PARTENARIATS

1 050 185 €

collectés en 2020 grâce au mécénat et aux partenariats
(+37% vs 2019). Nous remercions tous nos partenaires
qui ont soutenu nos actions en 2020 :

Le Petit Vapoteur, Nestlé Purina France, APRR, Société Générale, Cabaïa, Panini France, Cheops, Technology, Puppy Love, Balenciaga, Biocanina, Staffmatch, BilletWeb, Lilo, Impex, Françoise Saget, Tenneco, Bilendi, Autoroute Tunnel du Mont Blanc, Les Editions Hugo et Cie, Prête-Moi Ton Chat, Kid'Abord, Gnaw Chocolate France.

- Purina a soutenu la SPA financièrement dans le cadre du déploiement du dispositif Adoption Solidaire durant le confinement.
- Le Petit Vapoteur a soulevé des fonds auprès de ses clients pour la SPA à l'occasion du Black Friday Solidaire.
- Cabaïa a reversé cette année encore une partie de ses bénéfices sur ses ventes de chaussettes et nous a soutenu pour la fabrication de masques SPA.

Le soutien de nos testateurs

Les libéralités (legs, assurances-vie et donations) représentent une ressource indispensable pour que la SPA puisse mener ses missions en faveur des animaux.

En 2020, l'activité a été impactée par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture des études notariales.

Montant des libéralités
en 2020 :

26 218 100 €

dont plus d'1/3 de ventes
immobilières

LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE

Impulsée par sa gouvernance, la SPA s'inscrit dans une démarche sociétale et éthique de «pratiques loyales», au travers du déploiement d'un dispositif global de prévention et de détection des atteintes à la probité.

L'année 2020 a été marquée par l'entrée en vigueur du Code de conduite de la SPA.
Ce code énonce les règles et principes à mettre en œuvre pour respecter les 4 grandes valeurs de la SPA :

Respect Responsabilité

Il traite du respect des personnes, de la lutte contre les atteintes à la probité et du respect de l'environnement et du développement durable.

La mise en place d'un dispositif de signalement apte à garantir et à protéger les lanceurs d'alerte ainsi que le déploiement de formations à destination des collaborateurs sur le risque d'atteinte à la probité, traduisent les nouvelles avancées en la matière.

Exemplarité Bienveillance

Le Comité de la gestion des risques et de la qualité créé depuis 2019 s'est réuni 3 fois en 2020. Par ses actions, il participe au renforcement de la qualité des services, il favorise la transparence des pratiques et vise à garantir la confiance des donateurs.

Les instances dirigeantes de la SPA se sont engagées dans une véritable démarche qualité et conformité et entendent poursuivre les actions en 2021, notamment par le renforcement du contrôle interne au sein des services du siège.

L'accompagnement que nous offre l'association Don en Confiance et les recommandations qui nous sont faites par les organismes d'État, comme l'Agence Française Anti-Corruption sont des aides qui nous encouragent à davantage de vigilance et de transparence. J'y attache, ainsi que Guillaume Sanchez, notre directeur général un intérêt tout particulier: elles sont aussi nécessaires au respect que nous devons à ceux qui nous soutiennent – donateurs et adhérents – qu'à la noblesse de la cause que nous défendons.

Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA



NOS MOYENS HUMAINS

C'est en s'appuyant sur le réseau solidaire de ses bénévoles et sur ses salariés que la SPA peut œuvrer quotidiennement pour le bien-être des animaux.

Nos bénévoles

Nos 4 096 bénévoles s'engagent dans diverses missions pour soutenir les équipes salariées.

Ils peuvent accompagner le bien-être de nos chiens et chats au sein des refuges et Maisons SPA ; assister les équipes à l'entretien des locaux et subvenir au confort des pensionnaires ; assurer un support en bureautique ou en communication digitale ; sensibiliser les jeunes générations à la protection des animaux ; vérifier des signalements de maltraitance ; aider lors de campagnes de stérilisation de chats libres ou encore accueillir temporairement chez eux des animaux aux besoins spécifiques en tant que famille relais.

Durant les confinements

548

bénévoles se sont mobilisés pour accompagner les équipes salariées qui en avaient besoin

EN 2020, SE SONT POURSUIVIES LES SESSIONS DE FORMATIONS

à l'accompagnement du bénévolat et des bénévoles pour les Responsables de sites et les Chefs d'équipe, ainsi que pour les salariés du siège travaillant régulièrement avec des bénévoles.



Les effectifs

710

salariés
au 31/12/2020

560 femmes, 150 hommes
647 CDI et 63 CDD
505 employés
205 cadres
Ancienneté moyenne : 6,2 ans
Age moyen : 36 ans
106 embauches en CDI en 2020
(38 cadres, 68 employés)

La formation du personnel

Loi Sapin 2 – Atteinte à la probité	95	Participants
Formation Yooz	59	
Être manager à la SPA	34	
ASV et Vétérinaires	27	
Formation éducateur SPA	25	
ACACED	12	
Accompagnement du chien	10	
Total	319	

Nos salariés

Des avancées pour les salariés pour début 2021.

- Mise en place d'un logiciel de Système d'information de gestion des ressources humaines Nibelis, pour la dématérialisation des bulletins de paie à partir de janvier 2021.
- Négociation d'un accord pour la mise en place du télétravail à la SPA.
- Négociation d'un accord dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires majorant les indemnités de travail pour les jours fériés et augmentant la tranche pour le versement du variable pour les employés.



L'ORGANISATION FACE À LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée au Covid-19 fut une situation inédite pour la gestion des salariés à la SPA. Durant le confinement, nos équipes se sont mobilisées pour assurer la continuité de notre activité, notamment dans les refuges. L'organisation mise en place mettait un point d'honneur à respecter les consignes sanitaires transmises par le gouvernement pour la sécurité de tous. Une prime exceptionnelle a été attribuée aux salariés des refuges mobilisés et aux équipes qui ont tenu l'ensemble des sites avec solidarité durant le premier confinement pour les remercier.

— En refuges : un roulement de deux équipes A et B fixes a été mis en place pour s'occuper des pensionnaires. Les refuges ont été fermés au public et les adoptions ont été organisées sur rendez-vous uniquement dans le cadre du dispositif exceptionnel Adoption Solidaire. L'équipe vétérinaire pouvait intégrer une des équipes ou constituer une équipe « soins » dédiée sans contact avec les autres.

— En Maisons SPA et en dispensaires : les sites ont été fermés et les salariés placés en activité partielle. Certains d'entre eux ont prêté main forte aux équipes des refuges. Lors du deuxième confinement, les sites sont restés ouverts sur rendez-vous uniquement. En dispensaires, les équipes ont été organisées en binômes constitués d'un vétérinaire et d'une ASV sans contact avec les autres binômes.

— Au siège : les équipes ont été basculées en télétravail pour assurer une continuité dans l'activité des fonctions supports et de protection animale. Les salariés dont le poste ne se prêtait pas au télétravail ont été placés en activité partielle.

— Les enquêtes, l'accueil de stagiaires et les transferts (sauf nécessité absolue) ont été suspendus temporairement sur cette période. Durant le deuxième confinement, les enquêtes ont été limitées aux cas d'urgence vitale et nous avons obtenu une attestation du Maire autorisant les déplacements pour le nourrissage des chats libres. L'accueil des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) et des services civiques a été possible dans un strict respect des mesures sanitaires.



04

Notre orientation

04. Notre orientation

L'orientation sur le long terme, que l'équipe en place souhaite donner à notre association, est celle d'en faire la référence en termes de protection animale. Cette ambition se nourrit du triptyque d'une SPA partout, pour tous et contre toute forme de maltraitance.

La SPA partout, c'est notre implantation raisonnée à partir du besoin, c'est-à-dire à proximité de grands centres urbains qui nous laissent préjuger d'un fort potentiel d'adoption. Ces projets s'accompagnent déjà, comme à Pau, à Bastia, à Troyes, à Toulouse, à Gennevilliers du partenariat des collectivités territoriales, tant sur le plan de l'urbanisme que pour leurs participations financières. En pratique, cette extension de notre réseau va se concrétiser par des constructions neuves, établies selon les principes de notre nouveau concept, également par la mise en place de structures légères pour les situations d'urgence et par la reprise de sites existants, comme c'est le cas pour notre projet de Bouguenais, près de Nantes.

En tout état de cause, l'action majeure pour la réalisation de ces projets passera par la réfection de nos sites, dont beaucoup, par leur vétusté, ne sont pas dignes de notre mission associative. Cette volonté doit impérativement s'appuyer sur une solidité juridique, financière et structurelle sans faille, seule garante de notre pérennité par la confiance qu'elle inspire à nos adoptants, à nos donateurs et à nos autorités de tutelle.

La SPA pour tous réclame une action de longue haleine, c'est-à-dire l'inflexion que nous devons donner aux mentalités, par une vision raisonnée du lien entre l'homme

et l'animal. Elle doit toucher tous les publics. Nous avons, cette année, commencé une vaste action de fond en direction de la jeunesse, par une augmentation significative du nombre de nos Clubs Jeunes et par les contacts que nous avons établis avec le ministère de l'éducation nationale. Pour nos dispensaires, nous avons mandaté un audit pour comprendre leur désaffection progressive, alors que la précarité progresse. Vis-à-vis des plus âgés d'entre nous, nous devons lancer des pistes nouvelles, celles que nous avons portées ne s'étant, à ce jour, pas révélées suffisamment pertinentes. Nous devons continuer à accompagner les associations qui réclament notre aide et je souhaite qu'un effort particulier soit consenti à l'Outre-Mer. La SPA pour tous doit également offrir ses connaissances à nos adoptants en proposant des conseils d'éducation, de vie, de santé et de vie partagée avec nos animaux.

L'efficacité de la SPA contre toutes les formes de maltraitance sera à la mesure de notre crédibilité qui seule, nous permettra de porter les principes fondamentaux de la protection animale. Cette crédibilité passe par un effort de professionnalisme qui retiendra tous mes efforts. Notre voix a été entendue lors des travaux préparatoires à la récente loi de janvier 2021. Elle doit l'être de plus en plus et nous permettre de continuer, aux côtés des autres associations, à dénoncer les dérives de l'élevage, de l'expérimentation, de la chasse, de l'abattage rituel, comme nous le faisons depuis un an pour la Corrida. Je souhaite un effort majeur de communication qui nous mettra en mesure de réaliser ces ambitions.

Ce sont là de vastes perspectives. Nous les atteindrons par l'union, la stabilité et l'engagement de tous. Vous pouvez compter sur nous comme nous comptons sur vous.

Jacques-Charles Fombonne,
Président bénévole de la SPA

05

Rapport financier

43 Rapport de gestion

45 Compte de résultat

47 Bilan 2020

49 Compte de résultat par origine et destination

50 Réserve pour projet associatif

51 Budget 2021

05. Rapport financier

Rapport de gestion

Compte de résultat

Les comptes de la SPA font apparaître un bénéfice comptable de 1 875 139 €.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire entraînant une réduction de nos activités sur 3 mois dont les impacts ont été significatifs sur notre compte de résultat.

La réforme comptable ANC-2018 modifie la présentation du compte de résultat sur les produits et les charges.

Les principaux éléments du résultat d'exploitation sont :

- Les cotisations perçues sont en baisse de 39 135 €, le nombre d'adhérents est en léger repli (versus 2019).
- Les dons sont en hausse exceptionnelle de 6,7M€ soit une progression de 32,6% sur l'exercice.
- Les réalisations des legs de 8M€ sont en recul de 23.3%.
- Les revenus issus des refuges, dispensaires et maison SPA sont en recul de 2 213 291 € soit une baisse de 19,47%.
- Les salaires et traitements augmentent de 487 482 € soit une hausse de 2.6%.
- Les achats de marchandises et matières diminuent de 144 649 € soit une baisse de 3.19 % (eau, électricité, carburants).
- La dotation aux amortissements augmente de 290 523 € en raison de l'achèvement des travaux dans les refuges.
- Les autres charges progressent de 303 346 €.
- Les reports en fonds dédiés augmentent de 934 904 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 054 369 €, auquel s'ajoute le résultat des financiers de 143 504 €.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 1 978 934 €.

Contributions volontaires en nature :

La réforme comptable rend obligatoire la valorisation des dons en nature et du bénévolat dans nos états financiers :

- Dons en nature reçus pour une valeur de 169 150 €.
- Personnel bénévole valorisé à 7 150 559 € selon les règles votées au conseil d'administration du 08 décembre 2020.

Bilan

Éléments à signaler à l'actif :

Immobilisations :

Hausse du poste « Constructions » de 376 613 € suite aux travaux et les agencements des sites d'Arry, Poulainville, Montluçon.

Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés et Créances :

Suite à la réforme comptable 2018-06, à la date d'acceptation, les biens provenant des legs sont comptabilisés au bilan. Au titre de l'exercice 2020, nous avons intégré en immobilisation pour 38 378 586 € d'actifs et pour 22 744 722 € de créances reçues des legs destinés à être cédés.

Les valeurs mobilières de placement sont en hausse de 2 947 299 €.

Éléments à signaler au passif :

La réserve pour projet associatif, concernant le plan de reconstruction et de rénovation des refuges, a été actualisée conformément aux décisions prises en Assemblée Générale du 14 novembre 2020. Elle s'élève à 31 454 015 € au 31 décembre 2020.

La situation nette des fonds propres s'élève à 85 297 863 €.

Le report à nouveau s'élève à 85 297 863 € au 31/12/2020 incluant l'excédent de l'exercice à 1 875 139 €.

Subvention d'investissement : en 2020, nous avons signé deux conventions avec la Région Ile-de-France de 568 194 € pour le futur refuge de Gennevilliers.

Fonds reportés liés aux legs ou donation : suite à la réforme comptable 2018.06, les sommes portées sur cette ligne, soit 52 035 772 €, concernent la partie des legs non encaissée à la clôture de l'exercice.

Dettes des legs ou donations : cette ligne de 6 772 049 € correspond aux passifs des legs à la date d'acceptation. Ce sont des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès (impôts/assurances/charges de copropriété, frais funéraires).

🔹 Variation de trésorerie

Le tableau ci-dessous vous présente le résultat et la variation de trésorerie des cinq derniers exercices :

En Euros	2016	2017	2018
Produits	65 730 874	71 939 873	69 169 802
Charges	68 189 653	67 688 874	66 897 028
Résultat	-2 458 779	3 950 999	2 272 774
Variation de Trésorerie	11 804 101	-6 647 717	1 799 084
Trésorerie	77 988 417	71 540 700	73 339 784

En Euros	2019	2020
Produits	71 669 253	72 178 711
Charges	65 943 988	70 303 573
Résultat	5 725 265	1 875 139
Variation de Trésorerie	11 216 088	3 480 606
Trésorerie	84 555 872	88 036 478

🔹 Engagements reçus hors bilan (application de la réforme en 2020)

Suite à la réforme comptable 2018.06, les engagements hors bilan ont fait l'objet d'un inventaire et d'une intégration dans le logiciel Mirabel par les équipes de la direction juridique. La direction financière a procédé à la création du poste de comptable Legs en charge de la bonne comptabilisation au bilan de ces engagements.

🔹 Observations du CE/CSE

En application des dispositions de l'Article L.2323-7 et suivants du Code du Travail, le rapport de gestion traitant des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 a été présenté au comité le 30 novembre 2020. La présentation du budget prévisionnel 2021_2025 s'est tenue le 22 février 2021. Les informations n'ont pas amené de commentaire particulier de la part des membres du CE/CSE. Par ailleurs, l'évolution générale de la situation financière de l'association est mensuellement communiquée au CE/CSE, ainsi qu'annuellement les éléments chiffrés de la situation sociale de l'association à travers le bilan social.

🔹 Conventions visées à l'article 612-5 du code de commerce

Lors de l'exercice 2020, les seules conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été conclues concernent la prise en charge des frais de mission remboursés aux administrateurs ou payés directement par le siège.

🔹 Contrôles et vérifications

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet KPMG.
Le Don en Confiance, dans le cadre de son contrôle continu a rendu son 1er rapport intermédiaire en 2020.
L'Agence Française Anti-corruption (AFA) a diligenter en 2020 un contrôle de suivi de ses 14 recommandations formulées dans son rapport définitif du 11 juillet 2019.

🔹 Événements postérieurs au 31 décembre 2020

L'activité de la SPA est impactée par la pandémie Covid-19 depuis mars 2020. Au 1er trimestre 2021, plusieurs mesures gouvernementales ont été mises en œuvre visant à lutter contre la pandémie.

Le 16 janvier 2021 : mise en place d'un couvre-feu de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Le 3 avril 2021 : le gouvernement annonce l'entrée en vigueur à partir de 19h des mesures sanitaires renforcées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La SPA a remporté en janvier et février 2021 les marchés des fourrières de la ville de Vichy porté par le refuge de Brugheas et de la ville de Metz attaché au refuge d'Arry.

Compte de résultat au 31/12/2020
en euros

	2020	2019	Variation 2020/2019 Valeur	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	652 650	691 785	-39 135	-5,66%
Ressources générales				
Vente de biens	406 207	0	406 207	-100,00%
dont ventes de dons en nature	0	0	0	0%
Ressources (refuges, dispensaires, maisons spa)	9 154 633	11 367 924	-2 213 291	-19,47%
dont parrainages	451 326	0	451 326	-100,00%
Produits de tiers financeurs				
Concours public et subventions d'exploitation	226 796	0	226 796	-100,00%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	0%
Ressources liées à la générosité du public				
Dons	27 515 607	20 740 085	6 775 521	32,67%
Mécénats	446 276	0	446 276	-100,00%
Legs et donations et assurances-vie	26 218 100	34 223 332	-8 005 232	-23,39%
Contributions financières	0	0	0	0%
Reprise sur prov.et amort et transferts de charges	1 527 375	834 072	693 303	83,12%
Utilisations des fonds dédiés	4 310 673	1 832 387	2 478 286	135,25%
Autres produits	1 194 065	1 082 274	111 791	10,33%
Total I	71 652 382	70 771 859	880 523	1,24%

Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et matières	4 396 159	4 540 808	-144 649	-3,19%
Variation de stocks	-275 622	-152 743	-122 878	80,45%
Autres achats et charges externes	22 626 805	22 213 573	413 232	1,86%
Aides financières	289 404	0	289 404	-100,00%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 680 556	2 403 228	277 329	11,54%
Salaires et traitements	18 969 954	18 482 472	487 482	2,64%
Charges sociales	6 632 788	6 668 819	-36 031	-0,54%
Dotations aux amortissements et dépréciations	5 068 598	4 778 075	290 523	6,08%
Dotations aux provisions	1 001 872	583 135	418 737	71,81%
Reports en fonds dédiés	5 200 584	4 265 680	934 904	21,92%
Autres charges	1 006 914	703 568	303 346	43,12%

Total II	67 598 013	64 486 614	3 111 399	4,82%
1-Résultat d'exploitation	4 054 369	6 285 244	-2 230 875	35,49%

Produits financiers				
De participation	0	0	0	0%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0	0	0%
Autres intérêts et produits assimilés	278 360	727 022	-448 662	-61,71%
Reprise sur prov.et amort. et transferts de charges	0	0	0	0%
Différences positives de change	0	0	0	0%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0%

Total III	278 360	727 022	-448 662	-61,71%
------------------	----------------	----------------	-----------------	----------------

Compte de résultat (suite)
au 31/12/2020
en euros

	2020	2019	Variation 2020/2019	
			Valeur	%
Charges financières				
Dotations amortissements et provisions	0	0	0	0%
Intérêts et charges assimilées	134 856	131 083	-3 773	-2,88%
Différences négatives de change	0	0	0	0%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0%
Total IV	134 856	131 083	-3 773	-2,88%
2-Résultat financier	143 504	595 939	-452 436	-75,92%
3-Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	4 197 872	6 881 184	-2 683 311	-38,99%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	235 360	157 762	77 598	49,19%
Sur opérations en capital	12 610	12 610	-0	-0,00%
Reprise sur provisions	0	0	0	0%
Total V	247 970	170 372	77 598	45,55%
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 182 379	906 010	1 276 369	140,88%
Sur opérations en capital	44 525	0	0	0%
Dotations aux amorts, dépréciations et aux provisions	0	194 654	-194 654	-100,00%
Total VI	2 226 904	1 100 664	1 081 715	98,28%
4-Résultat exceptionnel	-1 978 934	-930 291	-1 048 642	112,72%
Impôts sur bénéfices (VIII)	343 800	225 627	118 173	52,38%
Total des produits (I+III+V)	72 178 711	71 669 253	509 458	0,71%
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	70 303 573	65 943 988	4 359 585	6,61%
Excédent ou déficit	1 875 139	5 725 265	-3 850 126	-67,25%
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	169 150	0	169 150	-0,00%
Prestations en nature	169 595	0	169 595	-0,00%
Bénévolat	7 150 559	932 221	6 218 338	-667,05%
Total	7 489 304	932 221	6 557 083	-703,38%
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature	169 150	0	169 150	-0,00%
Mises à disposition gratuite de biens	0	0	0	-0,00%
Prestations en nature	169 595	0	169 595	-0,00%
Personnel bénévole	7 150 559	932 221	6 218 338	-667,05%
Total	7 489 304	932 221	6 557 083	-703,38%

Bilan actif
au 31/12/2020
en euros

	Amortissements		31/12/2020	31/12/2019	Variation 2020/2019	
	2020 Brut	et provisions	Net	Net	Valeur	%
Actif						
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 177 629	2 172 567	5 062	138 057	-132 995	-96,33%
Immobilisations corporelles						
Terrains	2 217 428	0	2 217 428	2 180 541	36 887	1,69%
Constructions	86 858 026	41 653 668	45 204 359	44 827 746	376 613	0,84%
Installations techniques matériel et outillage industriels	4 213 581	3 761 836	451 744	264 605	187 139	70,72%
Autres	0	0	0	214 116	-214 116	-100,00%
Immobilisations corporelles en cours	4 218 450	1 061 409	3 157 041	5 956 672	-2 799 631	-47,00%
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0,00%
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	38 378 586	1 252 316	37 126 270	0	37 126 270	100,00%
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	0	0	0	0	0	0,00%
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0,00%
Autres	46 020	0	46 020	45 862	158	0,34%
Total I	138 109 719	49 901 796	88 207 924	53 627 600	34 580 325	64,48%
Actif circulant						
Stocks et en cours						
Matières premières et approvisionnements	751 006		751 006	618 001	133 005	21,52%
Marchandises	258 093		258 093	114 548	143 545	125,31%
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	67	-67	-100,00%
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	319 755		319 755	261 543	58 212	22,26%
Créances reçues par legs ou donations	22 744 722	1 190 912	21 553 810	0	21 553 810	100,00%
Autres	7 694 887	4 264 307	3 430 579	2 364 126	1 066 453	45,11%
Valeurs mobilières de placement	72 596 630		72 596 630	69 649 330	2 947 299	4,23%
Disponibilités	15 439 848		15 439 848	14 906 542	533 306	3,58%
Charges constatées d'avance	233 928		233 928	225 147	8 780	3,90%
Total II	120 038 868	5 455 219	114 583 649	88 139 305	26 444 344	30,00%
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursements des emprunts (IV)						
Écarts de conversion Actif (V)						
Total général (I + II+ III+ IV+ V)	258 148 588	55 357 015	202 791 573	141 766 904	61 024 668	43,05%

Bilan passif
au 31/12/2020
en euros

Passif	2020	2019	Variation 2020/2019	
			Valeur	%
Fonds propres				
Fonds propres associatif sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	5 296 860	5 296 860	0	0 %
Fonds propres complémentaires				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	0	3 831 000	-3 831 000	-100,00 %
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	31 454 015	34 534 990	-3 080 975	-8,92 %
Report à nouveau	46 671 849	31 421 101	15 250 748	48,54 %
Excédent ou déficit de l'exercice	1 875 139	5 725 265	-3 850 126	-67,25 %
Situation nette	85 297 863	80 809 216		
Fonds propres consommptibles				
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	829 020	1 120 747	-291 728	-26,03 %
Total I	86 126 883	81 929 963	4 196 919	5,12 %
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	52 035 772	0	52 035 772	100,00 %
Fonds dédiés	22 872 510	21 862 599	1 009 911	4,62 %
Total II	74 908 282	21 862 599	53 045 683	242,63 %
Provisions				
Provisions pour charges	4 205 170	3 680 862	524 308	14,24 %
Total III	4 205 170	3 680 862	524 308	14,24 %
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 960 110	14 050 616	-1 090 507	-7,76 %
Emprunts et dettes financières diverses	500	0	500	100,00 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 583 008	5 315 396	-1 732 387	-32,59 %
Dettes des legs ou donations	6 772 049	0	6 772 049	100,00 %
Dettes fiscales et sociales	7 037 308	6 059 325	977 984	16,14 %
Autres dettes	7 137 721	8 730 154	-1 592 433	-18,24 %
Produits constatés d'avance	60 543	137 990	-77 447	-56,13 %
Total IV	37 551 239	34 293 481	3 257 758	9,50 %
Écarts de conversion Passif (V)				
Total général (I + II + III + IV+ V)	202 791 573	141 766 904	61 024 668	43,05%

Compte de résultat par origine
et destination

Produits et charges par origine et destination	Exercice 2020		Exercice 2019	
	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
Produits par origine				
1. Produits liés à la générosité du public	54 862 633	54 862 633	55 946 624	55 946 624
2. Produits non liés à la générosité du public	9 657 747		11 269 784	
3. Subventions et autres concours publics	1 820 283		1 849 149	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	1 527 375		771 307	
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	4 310 673	4 310 673	1 832 387	1 832 387
Total I	54 862 633	59 173 306	55 946 624	57 779 011
Total II	72 178 711	59 173 306	71 669 252	57 779 011
Charges par destination				
1. Missions sociales	50 192 122	40 010 137	44 504 774	38 562 360
2. Frais de recherche de fonds	8 461 779	8 003 825	6 821 441	6 501 917
3. Frais de fonctionnement	5 003 416	3 984 614	4 830 930	3 700 787
Total I	63 657 317	46 929 978	55 896 817	48 765 064
4. Dotations aux provisions et dépréciations	1 001 872		779 789	
5. Impôt sur les bénéfices	343 800		225 627	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	5 200 584	5 200 584	4 265 680	4 265 680
Total II	70 303 573	57 199 160	65 943 988	53 030 744
Excédent	1 875 139	1 974 147	5 725 265	
Contributions volontaires en nature				
Produits par origine	Total	dont générosité du public	Total	dont générosité du public
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	7 150 559	7 150 559	932 221	932 221
Prestations en nature	169 595	169 595		
Dons en nature	169 150	169 150		
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	7 489 304	7 489 304	932 221	932 221
Charges par destination				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	7 489 304	7 489 304	932 221	932 221
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement				
Total	7 489 304	7 489 304	932 221	932 221

Réserve pour projet associatif

Cette réserve correspond au plan triennal validé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2014 et révisée lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2020.

Elle a été utilisée en partie pour 4.607.140 € en 2020.

Nous proposons de reprendre ce montant sur les réserves et de le réaffecter en report à nouveau.
Un ajustement de la liste des sites concernés et du montant de certains projets est également proposé selon le tableau détaillé ci-dessous.

Le montant de la réserve ainsi réévaluée se porterait à 26.846.876 €.

Dép.	Site	Total TTC	2020 Réalizations du Plan	2020 Actualisation des montants	Solde	Commentaires
03	Montluçon	2 385 700	-2 385 700		0	
05	Briançon	1 091 050	0		1 091 050	
06	Mougins	1 936 926	0		1 936 926	
08	Cliron	2 091 468	0		2 091 468	
10	St Parres	2 153 078	0		2 153 078	
12	Millau / Aguessac	1 152 130	0		1 152 130	
13	Aix en Provence	2 326 178	0		2 326 178	
29	Quimper	2 597 656	0		2 597 656	Redimensionnement du projet
45	Chilleurs aux Bois	2 153 078	0		2 153 078	
57	Arry	1 380 380	-1 380 380		0	
69	St-Laurent de Mure	2 120 409	0		2 120 409	
78	Orgeval / Evéquemont	1 502 185	0		1 502 185	
80	Poulainville	841 060	-841 060		0	
85	La Roche sur Yon	2 143 833	0		2 143 833	
92	Gennevilliers	5 578 885	0		5 578 885	
Total		31 454 016	-4 607 140	0	26 846 876	

Immobilisation acquises par année (comptes d'immobilisation 211 à 2135 + 231 pour les terrains uniquement).

Budget 2021

Hierarchy	Codif rapport	Année 2020	Budget 2020	Budget 2021	% Budget 2021 / Budget 2020	% Budget 2021 / Réel 2020
Produits d'exploitation	Participations aux frais des refuges	6 665 737	7 509 983	8 293 470	110 %	124 %
	Participations aux frais de dispensaire	755 120	1 140 249	834 587	73 %	111 %
	Cotisations	656 223	711 290	123 798	17 %	19 %
	Dons	27 515 607	21 819 300	28 127 617	129 %	102 %
	Produits liés à la générosité du public	1 411 115	1 509 313	1 479 457	98 %	105 %
	Revenus légataires testamentaires	26 397 601	31 753 000	33 000 000	104 %	125 %
	Subventions et conventions	1 807 673	1 951 247	1 969 438	101 %	109 %
	Autres ressources	6 443 307	372 336	431 120	116 %	7 %
Total produits d'exploitation		71 652 382	66 766 718	74 259 487	111 %	104 %
Dépenses de fonctionnement	Salaires et appointements	-18 969 954	-20 240 609	-22 563 036	111 %	119 %
	Charges de personnel	-8 948 820	-9 485 619	-11 327 280	119 %	127 %
	Frais de déplacement et réception	-812 873	-1 445 190	-1 636 796	113 %	201 %
	Soins vétérinaires	-7 828 209	-8 243 068	-9 049 961	110 %	116 %
	Nourriture	-1 116 571	-1 295 955	-1 372 242	106 %	123 %
	Fournitures / accessoires pour animaux	-308 081	-311 945	-362 464	116 %	118 %
	Actions de protection	-1 376 398	-1 214 050	-1 573 526	130 %	114 %
	Locaux (loyers, charges, entretien maintenance...)	-3 568 606	-5 275 441	-5 372 425	102 %	151 %
	Véhicules	-963 754	-1 165 066	-1 330 009	114 %	138 %
	Bureautique, informatique	-1 244 195	-1 629 268	-1 501 115	92 %	121 %
	Campagnes et manifestations	-1 702 551	-1 880 274	-2 236 464	119 %	131 %
	Collecte de dons / frais de gestion BDD	-5 514 032	-5 952 000	-4 781 005	80 %	87 %
	Frais articles VPC - boutique -harnais	-548 416	-617 448	-752 408	122 %	137 %
	Honoraires juridiques / administratifs / divers	-1 646 152	-1 880 431	-2 061 080	110 %	125 %
	Frais de fonctionnement CA et AG	-105 285	-181 280	-140 000	77 %	133 %
	Impôts, taxes et versements assimilés	-376 380	-543 902	-205 436	38 %	55 %
	Autres charges courantes	-308 995	-316 999	-324 277	102 %	105 %
	Amortissements	-6 070 470	-5 972 047	-5 637 418	94 %	93 %
	Reports en fonds dédiés	-5 200 584			0 %	0 %
	Autres charges liés aux legs	-987 685		-634 000	0 %	64 %
Total dépenses de fonctionnement		-67 598 013	-67 650 591	-72 860 943	108 %	108 %
Résultat financier	Charges financières	-134 856	-140 000	-111 752	80 %	83 %
	Produits financiers	278 360	300 000	641 576	214 %	230 %
Total résultat financier		143 504	160 000	529 824	331 %	369 %
Résultat exceptionnel	Autres résultats	-343 800	-500 000	-500 000	100 %	145 %
	Charges exceptionnelles	-2 226 904	-254 024	-150 000	59 %	7 %
	Produits exceptionnels	247 970			0 %	0 %
Total résultat exceptionnel		-2 322 734	-754 024	-650 000	86 %	28 %
Total général		1 875 139	-1 477 897	1 278 368	-86 %	68 %

06

Annexes

53 Liste des redistributions à des personnes morales

Liste des emprunts réalisés dans l'année

54 Annexe des comptes 2020

71 Carte de la SPA

06. Annexes

Liste des redistributions à des personnes morales dans l'année 2020

Associations	Montant acté par le CA
ACADIA	10 000 €
Association C.H.E.V.A.L	6 050 €
Lumière sur les pratique d'élevage et d'abattage	1 000 €
Molosse ultime chance	5 000 €
Quatre pattes en détresse du Haut Beaujolais	1 500 €
Corse assitance animaux détresse (Cassandra)	500 €
Chats libres de la Forêt	500 €
La Pomponette	800 €
Protection Nature Animale (PAN)	1 500 €
L'école du chat du plateau du Lizon	500 €
Les chats libres de Lyne	1 000 €
Les chats'nonymes	1 500 €
Pipsinou	1 000 €
SOS coussinets Audois	400 €
Au petit bonheur de nos oubliés	1 500 €
Chat sans toit 54	2 000 €
Comité de soutien à la cause animale	1 600 €
Pas de chats sans toit	220 €
Le refuge des oubliés	5 457 €
Assa Declercq	1 000 €
La ferme de doudou	2 500 €
Touche pas à mon popotte	3 000 €
Cats in the Air 2016	1 500 €
Entraide chats Villejuif	1 000 €
Le tipi des chats	1 500 €
Association Patounes de chats	1 000 €
Masha	750 €
Chats là là de Valreas	750 €
ADADA	5 000 €
SOS Chats Thiers	1 000 €
La main alapatte	1 500 €
Les chats de Stella	2 000 €
Chat dow	1 000 €
Les écuries du dernier recours (LEDDR)	2 500 €
Chats du 27	1 500 €
Chat l'heureux	2 000 €
Apus Apuce	2 000 €
Centre de Soins de la Faune Sauvage Pitevine (CFSFP)	3 000 €
Association Phoenix	2 000 €
Goupil connexion	2 500 €
Association Refuge des Tortues (ART)	1 500 €
Hébergement Animaux Temporaire Hospice & Insertion (HATHI)	3 000 €
La chatterie de Gysmo	1 000 €
Les chats libres du Bazois	1 000 €
Chats libres Villelonguet	3 000 €
Association de Lutte contre les Maltraitances (ALMA)	3 000 €
Suzi handicap animal	5 000 €
Une patte dans la main (UPDM)	1 000 €
Total	99 527,00 €

Liste des emprunts réalisés dans l'année 2020

Aucun emprunt n'a été réalisé dans l'année.

Objet et actions de la SPA

Description de l'objet social

L'association dénommée « Société Protectrice des Animaux (SPA) » fondée en 1845, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860, a pour but d'améliorer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort de tous les animaux, de lutter contre leur trafic, de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et réglementaires qui les protègent et de leur accorder assistance, et de participer en ce sens à la sensibilisation de l'opinion publique. La Société Protectrice des Animaux (SPA) proclame ne procéder à aucune euthanasie qui ne soit justifiée par des impératifs médicaux.

Périmètre des activités sociales

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris et étend son action sur tous les territoires de la République française. Elle coopère avec les associations et organismes poursuivant les mêmes buts et existant en France et dans les autres pays.

Moyens mis en œuvre

Les dispensaires, refuges, fourrières et autres établissements qu'elle gère, les campagnes qu'elle développe auprès du grand public par tous les moyens existants, écrit, audiovisuel, conférences et en particulier dans ses périodiques, tracts et affiches, Les récompenses qu'elle accorde et les aides qu'elle octroie, les compétitions ou concours qu'elle organise, La protection et l'aide qu'elle apporte aux animaux domestiques ou sauvages, sous toutes leurs formes et en tous lieux.

Faits caractéristiques de l'exercice

Crise sanitaire du Covid -19

L'activité de la SPA est impactée par la pandémie Covid-19 depuis mars 2020. Cette crise a provoqué deux périodes de confinement de la population impacte l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à l'échelle nationale et internationale. Pour répondre aux besoins générés par cette crise sanitaire, l'association a fermé ses portes à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 25 mai 2020. Les refuges ont cessé d'accueillir du public à compter du 16 mars 2020. Les adoptions ont finalement été autorisées, sous certaines conditions à compter du 16 avril 2020. Pour le second confinement, notre autorisation a été maintenue et nous avons conservé le fonctionnement en équipes sur les sites.

Compte tenu de ces restrictions la SPA a eu recours au dispositif de chômage partiel pour 98 personnes. L'impact financier de cette mesure s'élève à 198 K€.

Dans ce contexte, la SPA a sollicité l'aide du fonds de solidarité mis en place par le gouvernement français. Elle a pu notamment bénéficier des mesures suivantes :

- Allègements de charges sociales représentant 26 K€ ;
- Aides du fonds de solidarité représentant 75,5 K€.

Projet associatif

Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale du 14 novembre 2020, les projets ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année pour :

Sites	Total TTC
Montluçon	2 385 700
Arry	1 380 380
Poulainville	841 060
	4 607 140

Fin 2020, la réserve s'élève à 31 454 015 €. Le montant de la réserve ainsi réévaluée se porterait à 26 846 876 €.

Principes, règles et méthodes comptables

Principes généraux de présentation et d'évaluation

Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis celles mis en œuvre par le nouveau règlement
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

Les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 tolèrent, exceptionnellement pour l'exercice 2020, une présentation des comptes annuels comprenant des données financières 2020 comptabilisées selon les règles définies dans le règlement ANC n°2018-06 et des données financières 2019 (colonne N-1) telles qu'arrêtées, certifiées et publiées selon les règles ANC n°1999-01.

Changements de méthode comptable et de présentation

Cet exercice est le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principaux impacts de ce changement sont les suivants :

Changements de présentation :

- Les produits considérés et comptabilisés avant le 1^{er} janvier 2020 sous la rubrique « Subventions » sont dorénavant comptabilisés sous la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation »,
- Les fonds associatifs sont désormais nommés fonds propres.

Changements de traitements comptables :

- A compter du 1^{er} janvier 2020, dès l'acceptation par le Conseil d'administration et dans l'attente de leur réalisation, les legs et donations reçus par acte authentiques sont comptabilisés, dans des comptes dédiés à cet effet, à l'actif et au passif du bilan avec pour contrepartie un compte de « fonds reportés ». Ils sont valorisés à la valeur historique d'acceptation par le Conseil d'administration. Dans le cas où une perte de valeur a été identifiée sur un actif reçu, une provision pour dépréciation a été constatée. Parallèlement, l'application du règlement ANC n° 2018-06 prévoit la suppression du compte d'attente destiné antérieurement à l'enregistrement des encaissements partiels de legs et donations.
- Les fonds associatifs sans droit de reprise relatifs à des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables ont été portés au report à nouveau pour la partie des immobilisations financées et totalement amorties ou n'existant plus dans les comptes de l'association ;
- Les biens issus de legs conservés sur décision du Conseil d'administration pour la réalisation de missions sociales (refuges) ont été repris en report à nouveau conformément à l'article 212-1.

Les contributions volontaires dont notamment le bénévolat ont être évaluées et comptabilisées en produit et en charge au pied du compte de résultat. Les principes d'évaluations retenus par la SPA pour l'application de cette disposition du règlement ANC n° 2018-06 sont repris en dernière note du compte de résultat dans la présente annexe.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents impacts :

Impacts sur le report à nouveau à l'ouverture (en €)

Reclassements des biens issus de legs conservés sur décision du CA pour la réalisation de missions sociales (refuges)	3 831 000
Reprise des fonds associatifs liés à des subventions d'investissement de biens renouvelables totalement amortis ou sortis	847 311
Reprise du compte d'attente liés aux encaissements partiels de legs	1 766 198

Total	6 444 509
-------	-----------

Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Impacts au 31 décembre 2020 liés au traitement des legs (en €)	Actif	Passif
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés - valeur brute		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés - dépréciations	38 378 586	
Créances reçues par legs ou donations - valeur brute	-1 252 316	
Créances reçues par legs ou donations - dépréciations	22 744 722	
Autres	-1 190 912	
Dettes des legs ou donations	155 535	6 772 049
Fonds reportés liés aux legs ou donations		52 035 772
Provisions pour charges sur legs		27 794
Total	58 835 615	58 835 615

Estimations retenues

En application du principe comptable de séparation des exercices, les dons et cotisations reçus postérieurement à la clôture se rattachant à l'exercice comptable ont été comptabilisés en produits à recevoir au 31 décembre 2020. Le montant provisionné à ce titre au 31 décembre 2020 s'élève à 905 278 €

Durée de l'exercice comptable

Comme pour l'exercice précédent, la durée de l'exercice clos au 31 décembre 2020 est de 12 mois.

Notes sur le bilan

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. Aucun frais financier n'entre dans le coût des immobilisations. Au cours de l'exercice 2020 la variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)	A nouveau 01/01/2020	Acquisitions	Reclassement et virement de poste à poste	Cession / Mise au rebut	Régularisation	Solde au 31/12/2020
Autres immobilisations incorporelles	2 177 629		172 330			2 177 629
Terrains	2 217 428	36 887				2 217 428
Constructions	86 858 026	73 900	4 839 458	46 680		86 858 026
Installations techniques	4 213 581	39 067				1 793 216
Matériel de transport	613 272	45 275				658 547
Matériel bureau informatique	1 008 696	148 890	13 000			1 170 586
Mobilier	591 231					591 231
Immobilisations en cours	7 018 080	2 293 247	- 5 024 788		-68 090	4 218 449
Total	97 162 617	2 637 265	0	46 680	-68 090	99 685 112

Les immobilisations en cours concernent les refuges suivants : Montluçon (1 985 330 €), Finistère (798 980 €), Arry (1 156 978 €), Poulainville (721 161 €).

Les durées d'amortissement retenues se présentent comme suit :

Nature	Mode	Durée
Immobilisations		
Incorporelles	Linéaire	2 ans
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Au cours de l'exercice 2020, la variation des amortissements se présente comme suit :

Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)	A nouveau 01/01/2020	Dotations	Cession / Mise au rebut	Solde au 31/12/2020
Autres immobilisations incorporelles	1 867 242	305 325	0	2 172 567
Constructions	37 163 603	4 490 065	0	41 653 668
Installations techniques	1 489 544	130 231	0	1 619 775
Matériel transport	546 447	29 582	0	576 029
Matériel bureau informatique	916 433	99 665	0	1 016 098
Mobilier	536 203	13 729	0	549 933
Total dont exploitation	42 519 472	5 068 598 5 068 598	0	47 588 071

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

	A nouveau 01/01/2020	Augmentation	Cession	Solde au 31/12/2020
Dépôt et cautionnements	45 862	1 658	1 500	46 020
Total	45 862	1 658	1 500	46 020

Stocks

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 009 099 €. Il s'agit principalement de produits pharmaceutiques, de nourriture, d'imprimés, d'articles pour animaux. Ces éléments sont évalués, du fait de leur rotation rapide, sur la base du dernier prix connu.

Notes sur le bilan (suite)

Autres créances

Détail des autres créances (montants en €)	31/12/2020 Brut	31/12/2019 Brut
Fournisseurs débiteurs et comptes rattachés	413 886	391 365
Personnel	23 382	26 968
Organismes sociaux	907 296	305 990
État	178 814	269 625
Consignation TGI	48 500	65 050
Conventions de fourrière	713 316	429 956
Produits à recevoir	2 617 349	3 084 452
Legs acomptes non rapprochés	22 155	0
Créance maîtrise d'œuvre	2 792 344	2 792 344
Total	7 717 041	7 365 750

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances sont toutes à moins d'un an, à l'exception de la créance relative à la maîtrise d'ouvrage.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, d'un montant total de 72 596 630 €, sont comptabilisées sur la base du coût d'acquisition hors frais d'acquisition ou de l'évaluation donnée par les institutions financières.
Le poste « valeurs mobilières de placement » comprend 6 388 204,24 € de titres du compte legs Debat dont la SPA ne peut disposer librement avant 2036.
Les placements répondent à plusieurs principes :

- Placement sans risque
- Aucun frais ni à l'achat ni à la vente
- La garantie en capital.

Fonds propres

Fonds statutaires : 5 296 860 €.

Tableau de variation des fonds associatifs hors fonds dédiés :

Variation des fonds propres	À l'ouverture 01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture au 31/12/2020
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds associatifs sans droit de reprise								
Legs et donations avec contrepartie	5 296 860							5 296 860
d'actifs immobilisés	3 831 000					-3 831 000	-3 831 000	0
Réserves								
Report à nouveau	34 534 990					-3 080 975		31 454 015
Excédent ou déficit de l'exercice	31 421 100	5 725 265	4 748 267	10 289 205	5 597 198	-763 721		46 671 849
Subventions d'investissement	5 725 265	-5 725 265	-4 748 267	1 875 139	1 875 139			1 875 139
	1 120 748			568 194		-859 922		829 020
Total	81 929 963	-	-	12 732 538	7 472 337	-8 535 618	-3 831 000	86 126 884

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 novembre 2020 :
- Le résultat de l'exercice 2019, soit 5 725 265 €, a été affecté au report à nouveau.
- La somme de 3 833 752 € a été prélevée du projet associatif et imputée au report à nouveau.
L'excédent de l'exercice 2020 s'élève à 1 875 139 €.

Notes sur le bilan (suite)

Fonds dédiés

Fonds dédiés : 22 872 510 €

Ce poste enregistre les legs et donations assortis d'une obligation ou d'une condition d'utilisation. Ces fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan lorsque la partie des ressources collectées auprès des légataires n'a pas encore été employée pendant l'exercice.

Tableau de variation des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remb- -oursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	21 862 598	5 200 584	4 310 613	0	0	22 752 569	0
Total	21 862 598	5 200 584	4 310 613	0	0	22 752 569	0

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Variation des fonds reportés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Legs ou donations	0	64 537 228	12 501 456	52 035 772
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Total	0	64 537 228	12 501 456	52 035 772

Les fonds reportés à la clôture 2020 sont uniquement constitués de legs et donations. Ils s'élèvent à 52 M€.
La SPA n'est pas concernée par des Donations Temporaires d'Usufruit.

Notes sur le bilan (suite)

Provisions pour risques et charges

L'évolution de ce poste se décompose comme suit :

(montants en €)	A nouveau 01/01/2020	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2020
Provisions pour risques	2 833 063	975 650	-504 658	3 304 055
Provisions pour charges	847 799	26 222	0	874 021
Provisions pour charges sur legs	0	27 794	0	27 794
Provisions pour risques et charges	3 680 862	1 001 872	-504 658	4 205 870
<i>dont exploitation</i>		<i>1 001 872</i>	<i>-504 658</i>	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	

Les provisions pour risques au 31/12/2020 ont principalement constituées de litiges dans le cadre d'assurance vie et de legs ainsi que de litiges prudhommaux.

La provision pour charges concerne l'indemnité de départ à la retraite. Cette évaluation a été effectuée par le CIC Assurances.

Les paramètres déterminés pour cette étude sont :

- Un âge de départ à la retraite à 62 ans
- Un taux de turnover à 15 % jusqu'à 40 ans, 5 % entre 41 et 45 ans
- Un taux de revalorisation annuel des salaires à 1 %
- Un taux d'actualisation à 0,50 %

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 3 583 008 €. Le montant des factures non parvenues inclus dans ce poste se monte à 1 384 661 €.

Dettes fiscales et sociales

Détail des dettes fiscales et sociales (montants en €)	31/12/2020 Brut	31/12/2019 Brut
Personnel	2 900 184	2 700 286
Organismes sociaux	2 941 473	2 571 135
État : TVA	540 918	173 972
État : taxes sur les salaires	103 436	121 598
État : autres taxes	551 297	492 334
Total	7 037 308	6 059 325

Autres dettes

Détail des autres dettes (montants en €)	31/12/2020 Brut	31/12/2019 Brut
Legs debat	6 626 446	6 574 466
Charges à payer	0	65 498
Créditeurs frais mission	0	59 409
Divers	511 275	2 030 781
Total	7 137 721	8 730 154

Hormis le compte Debat, dont l'échéance est à plus d'un an, les autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

Notes sur le compte de résultat

Adhésions

Les adhésions reçues au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 652 650 €, représentant 19 100 adhérents.

Dons

Les dons perçus en 2020 s'élèvent à 27 515 607 €, soit une hausse de 6 775 521 €. La progression de 32.6 % est due essentiellement à une très forte croissance du digital et des prélèvements automatiques.

Les dons affectés s'élèvent à 769 296,45 €.

Ressources générales

Les ressources générales de 9 605 959 € comprennent essentiellement les adoptions, le produit perçu au titre des conventions de fourrières, les ventes diverses et la participation au fonctionnement des dispensaires.

Legs et donations

Ce poste enregistre les libéralités perçues au cours de l'exercice soit 26 218 100 € qui se décomposent de la façon suivante :

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 356 508
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213.9	22 566 757
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 470 267
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédées	520 706
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	12 501 456

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 770 500
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	525 060
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	9 902 035

Solde de la rubrique **26 218 100**

Ce poste est en baisse de 23% par rapport à 2019.

Autres produits

Ce poste, dont le montant s'élève 1 194 065 €, se décompose comme suit :
- Participation liées au fonctionnement des Dispensaire pour 755 120,49 €,
- Gains sur procès pour 284 476,27 €,
- Manifestations diverses pour 107 305,46 €.

Produits financiers

Suite aux différents placements, les produits financiers 2020 s'élèvent à 278 360 €.

Impôt sur les sociétés

La SPA est assujettie à l'impôt sur les sociétés au titre :

- Des activités commerciales, dont la gestion des fourrières pour 266 262 €.
- Des revenus de certains placements financiers pour 77 538 €.

Contributions volontaires en nature

Dans le cadre de la réforme ANC 2018-06 la SPA a procédé à la modification des règles de gestion portant sur la valorisation du bénévolat, comme suit :

- Il a été adopté d'appliquer pour la valorisation du travail des bénévoles, la grille salariale de la SPA selon les fonctions occupées par les bénévoles, soit un impact de 7 489 304€ en 2020 contre 932 221€ en 2019,
- Les autres contributions ou prestation en nature sont valorisées à la valeur marchandes (factures émises par le fournisseur).

Autres informations

Effectif

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 710 salariés dont la ventilation se présente comme suit:

	Total	Siège	Sites
Effectif total	710	114	596
dont cadres	205	74	131

Engagement de retraite

Au 31 décembre 2020, une dotation sur les engagements de retraite d'un montant de 26 222 € a été effectuée.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 132 226,19 € au titre de l'exercice 2020.

Frais de mission des membres du Conseil d'Administration

Le montant total des frais de missions remboursés aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions s'est élevé à 13 792,66 € pour 2020.

Salaires

Le montant global annuel brut 2020 des trois salaires des principaux cadres dirigeants s'élève à 283 023,38 €.

Notes sur le CROD et le CER

Dans le cadre de la réforme ANC 2018-06, un nouvel état est créé : Le compte de résultat par origine et destination (le CROD) qui constitue une version analytique du compte de résultat par nature. Il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale ce qui relève de la générosité du public. Désormais le CROD forme avec le Compte d'emploi annuel des ressources (le CER) un ensemble cohérent qui présente ce qui se rattache à la générosité du public, en emplois comme en ressources.

Produits et charges par origine et destination

- **Produits liés à la générosité du public** : Ils sont constitués essentiellement des Dons (27 M€) et des Legs (26 M€) ;

- **Produits non liés à la générosité du public** : Ils sont constitués essentiellement des revenus issus des refuges, des maisons et dispensaires pour 9,2M€,

- **Missions sociales** : Elles sont constituées des dépenses suivantes pour un total de 50 M€ :
o Exploitation des refuges,
o Direction du Patrimoine Immobilier,
o Direction de la Protection Animale,
o 50% des frais engagés par la Direction Administrative et Financière (les 50% restant se trouvent en frais de fonctionnement),
o 50% des dépenses de la Direction des Systèmes d'Information (les 50% restant se trouvent en frais de fonctionnement),

- **Frais de recherche de fonds** : Ils sont constitués des dépenses Marketing pour 8,4 M€,

- **Les frais de fonctionnement** : Ils prennent en compte les frais des services du support (hormis ceux en missions sociales) pour 5 M€.

Produits et charges provenant de la générosité du public

- Les ressources sont affectées à la générosité du public selon leur nature.
- Les dépenses sont rattachées à la générosité du public en fonction des ressources qui les financent. Sont notamment exclues, les dépenses des refuges qui sont financées par les ressources de ces derniers (adoptions, etc.) qui ne relèvent pas de la générosité du public.

Compte d’emploi annuel des ressources 2020

Emplois par destination	2020	2019
Emplois de l'exercice		
1. Missions sociales	40 010 137	38 562 361
1.1. Réalisées en France	40 010 137	38 562 361
Actions réalisées par l'organisme	39 720 733	38 478 625
Versements à un organisme central ou autres organismes agissant en France	289 404	83 736
1.2. Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou autres organismes agissant à l'étranger		
2. Frais de recherche de fonds	8 003 825	6 501 917
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	8 003 825	6 501 917
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3. Frais de fonctionnement	3 984 614	3 700 787
Total des emplois	51 998 576	48 765 065
4. Dotations aux provisions et dépréciations	0	0
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	5200584	4 265 680
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 974 147	4 748 267
	59 173 307	57 779 012

Contributions volontaires en nature	2020	2019
Emplois de l'exercice		
1.Contributions volontaires aux missions sociales		
Réalisées en France	7 489 304	932 221
Réalisées à l'étranger	0	0
2. contributions volontaires à la recherche de fonds	0	0
3. contributions volontaires au fonctionnement	0	0
Total	7 489 304	932 221

Fonds dédiés liés à la générosité du public	2020	2019
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
(-) Utilisation	-4 310 673	-1 832 387
(+) Report	5 200 584	4 265 680
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	22 872 510	21 862 598

Ressources par origine	2020	2019
Ressources de l'exercice		
1. Ressources liées à la générosité du public	54 862 633	55 946 624
1.1. Cotisations sans contrepartie	652 650	691 785
1.2. Dons, legs et mécénats	54 179 983	55 224 839
Dons manuels	27 515 607	20 740 085
Legs, donations et assurances-vie	26 218 100	34 223 332
Mécénats	446 276	261 422
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	30 000	30 000
Total des ressources	54 862 633	55 946 624
2. Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	4 310 673	1 832 387
Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
Total	59 173 307	57 779 012
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 974 147	4 748 267
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	18 334 334	16 360 187
	2020	2019

Ressources de l'exercice		
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat	7 150 559	932 221
Prestations en nature	169 595	
Dons en nature	169 150	
Total	7 489 304	932 221

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

	KPMG Audit Tour EQHO 2 Avenue Gambetta CS 60055 92066 Paris la Défense Cedex France	Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68 Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00 Site internet : www.kpmg.fr
Société Protectrice des Animaux		
Siège social : 39 Boulevard Berthier - 75017 Paris		
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels		
Exercice clos le 31 décembre 2020		
A l'Assemblée générale de la Société Protectrice des Animaux,		
Opinion		
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Protectrice des Animaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.		
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.		
Fondement de l'opinion		
Référentiel d'audit		
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.		
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.		
Indépendance		
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 ^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.		
Observation		
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthode comptable et de présentation » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.		
KPMG S.A. société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).	Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à direction et conseil de surveillance Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre	Siège social : KPMG S.A. Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris la Défense Cedex Capital : 5 497 100 € Code APE 6902Z 775 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Société Protectrice des Animaux
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3 juin 2021

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable :

Comme mentionné ci-avant, la note « Changements de méthode comptable et de présentation » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Règles et méthodes comptables :

- La note « g) Fonds propres » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et au suivi de la réserve pour projet de l'entité.
- La note « h) Fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Etablissement du Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD) et du Compte Annuel d'Emploi des Ressources (CER) :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER, décrites dans les notes annexes 1.1 et 1.2 de la partie « 1. Notes sur le CROD et le CER », font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Société Protectrice des Animaux
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3 juin 2021

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents appellent de notre part l'observation suivante : le compte de résultat par origine et par destination présenté dans le rapport d'activité ne correspond pas à celui figurant dans les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Société Protectrice des Animaux
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3 juin 2021

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 juin 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Georges Maregiano
Associé

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Société Protectrice des Animaux

Siège social : 39 Boulevard Berthier - 75017 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la Société Protectrice des Animaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



Société Protectrice des Animaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

3 juin 2021

Prise en charge des frais de mission engagés directement par les administrateurs

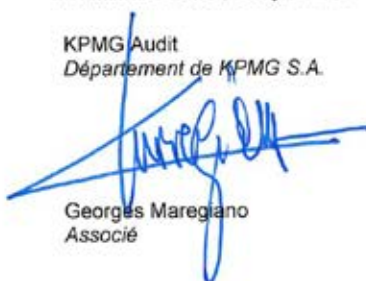
Les frais de mission engagés directement par les administrateurs et pris en charge par l'association se détaillent comme suit :

Administrateurs	Montants 2020 (en euros)
M. Mickael Varlet	4 328,05
M. Jacques-Charles Fombonne	3 226,75
M. Jean-Marie Foinont	2 777,41
Mme Isabelle Hallot	1 116,82
Mme Valérie Verneau	885,78
Mme Céline Ravenet	658,08
Mme Marie-Françoise Augustin	112
Total	13 792,66

Paris La Défense, le 3 juin 2021

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

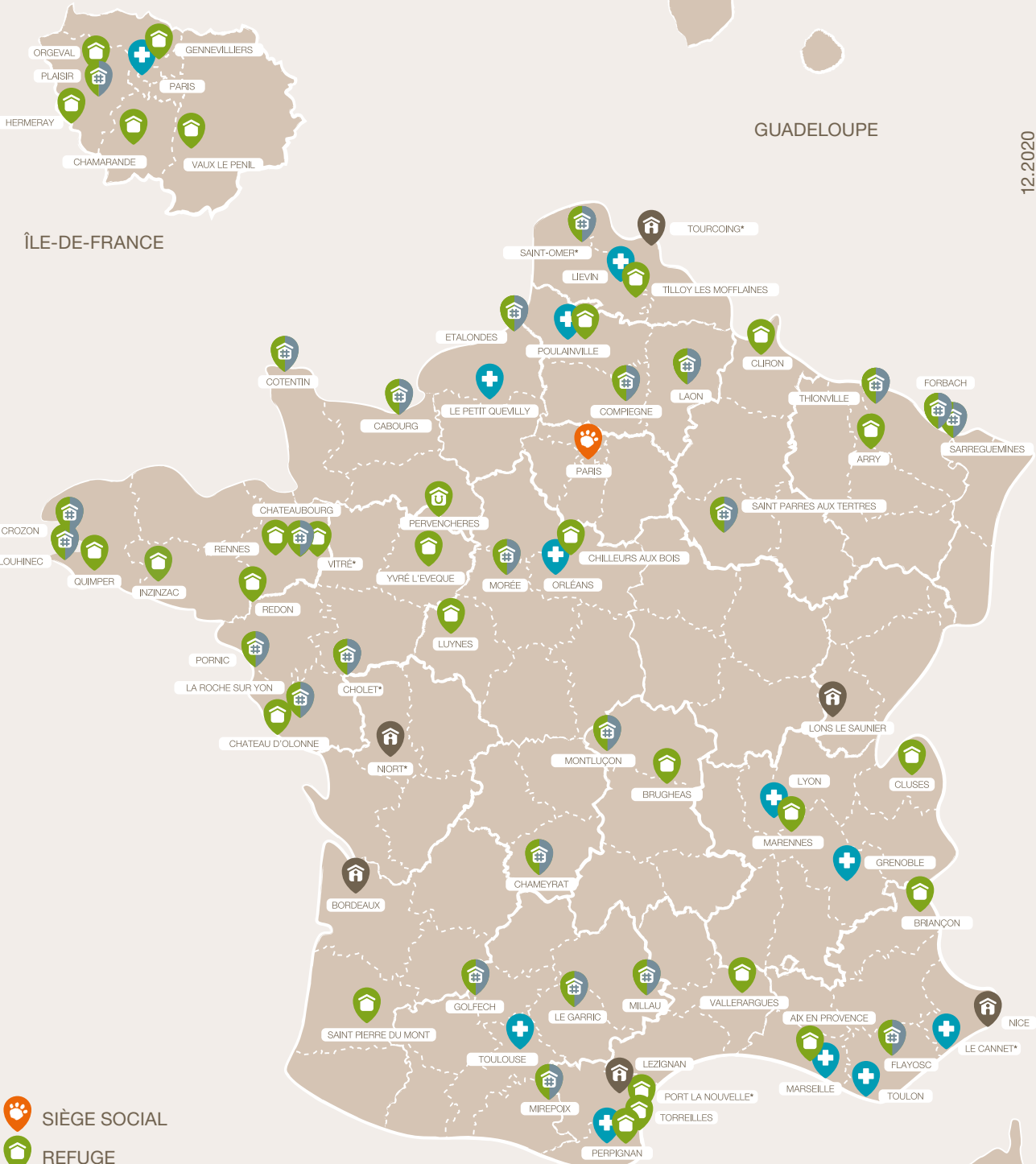


Georges Maregiano

Associé

GM-212-269 - Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 3

La SPA, c'est ici !



SIÈGE SOCIAL

REFUGE

GRAND REFUGE

REFUGE - FOURRIÈRE

DISPENSAIRE

MAISON SPA

*Site avec une délégation bénévole



Retrouvez la liste des refuges et structures de la SPA sur : www.la-spa.fr



La Société Protectrice des Animaux
39 boulevard Berthier
75847 Paris cedex 17
www.la-spa.fr